

Evaluation en vue d'une optimisation du processus de mise en œuvre du plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement de la commune de Ouagadougou au Burkina Faso

Présenté par

Daouda KIENTEGA

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor
Spécialité Gestion globale des risques et des crises

le 21 septembre 2021

Devant le jury composé de :

Etotépé SOGBOHOSSOU	Présidente
Maître de conférences, Université Senghor à Alexandrie	
Abla Mimi EDJOSSAN-SOSSOU	Directrice de Mémoire
Docteur, Responsable technique résilience, Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris	
Clément JUDEK	Examineur
Docteur, Université de Lorraine	

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué de quelque manière que ce soit à l'aboutissement de ce travail : professeurs, encadreurs, camarades de classe, alumni, collègues, parents et amis.

Nos remerciements s'adressent à l'Université Senghor à Alexandrie et son corps professoral, la Coopération Wallonie-Bruxelles, au Ministère de la Culture, des arts et du tourisme du Burkina Faso et à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) pour l'accompagnement dont nous avons bénéficié durant notre formation et mon stage.

Je voudrais nommer :

- Monsieur le recteur de l'Université Senghor à Alexandrie et responsable de la spécialité Gestion globale des risques et des crises, Professeur Thierry VERDEL ;
- Monsieur le Directeur sortant du département Environnement, Docteur Martin YELKOUNI ;
- Madame Abla-Mimi EDJOSSAN-SOSSOU, notre directrice de mémoire.

Nous traduisons également notre gratitude à la commune de Ouagadougou pour notre accueil en stage malgré le contexte difficile de crise sécuritaire et sanitaire au Burkina Faso ainsi que pour l'exaltante expérience professionnelle que nous avons pu y acquérir. Nos pensées vont vers :

- Monsieur le Maire de la Commune de Ouagadougou, monsieur Roland Armand Pierre BOUINDE ;
- Monsieur le Secrétaire Général, Christian Charles ROUAMBA et ses directeurs techniques ;
- Messieurs les Secrétaires Généraux des mairies des arrondissements 2 et 7 de Ouagadougou et les responsables de toutes les communes du Burkina Faso qui ont pris part à notre sondage en ligne ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du maire, Rigobert Martial TIENDREBEOGO ;
- Monsieur le Conseiller technique principal au maire, Valentin BAYIRI ;
- Madame la Conseillère technique en environnement et développement durable, Scarlett ZONGO, notre tutrice de stage.

A nos collègues, devanciers, amis et famille pour leurs espaces de travail, aide dans la collecte de données, conseils de rédaction et soutiens multiformes.

Nous ne saurions faire l'économie de l'aide que madame Brigitte KABORE née YAMEOGO et son époux monsieur Alexis K. KABORE, leur hiérarchie et tous leurs collègues de l'ambassade du Burkina Faso en Egypte nous ont apporté pendant notre séjour à Alexandrie.

Nous en oublions...Puisse Dieu se souvenir de tout soutien que nous avons reçu.

Dédicace

Nous dédions ce mémoire à notre famille qui a été éprouvée par notre absence due aux nécessités de cette formation mais qui nous a toujours adressé ses prières et encouragements : Rita Sarah, Rafka Hadidja, Nayla Assida, Hamidou, Mariam, Alizata, Safieta et maman chérie !

A mes collègues avec qui nous avons durement travaillé à l'élaboration de ce document à travers de mutuels conseils et orientations.

A la commune de Ouagadougou et toutes les collectivités qui trouveront dans nos analyses et propositions de gestion des crises une quelconque satisfaction au terme de la consultation du présent ouvrage élaboré grâce à leur appui.

A toute personne qui nous a tendu la main pendant ce programme de master.

Résumé

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document opérationnel qui permet de faire face à des situations très diverses de perturbations collectives. Le premier objectif en vue de son élaboration consiste à identifier les risques majeurs spécifiques à la configuration de la commune.

Face à la menace, une réponse communale sera proposée. Cette réponse peut se traduire par la réalisation de fiches actions sur différents thèmes tel le dispositif d’alerte, l’organisation du poste de commandement, le recensement des moyens humains et matériels et l’évacuation.

Pour une mise en œuvre efficace du plan, la commune doit pouvoir compter sur la participation citoyenne.

Ainsi, pour faire face aux crises et catastrophes diverses survenant dans son espace, la commune de Ouagadougou s’est dotée d’un plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement pour la période allant de 2017 à 2019.

Cependant, l’impact de cet outil n’est pas aisément perceptible dans la gestion communale des crises et catastrophes dont les impacts se font ressentir sur les populations vulnérables.

Cette étude s’est donnée pour objectif de faire une analyse critique dudit plan et de proposer des suggestions permettant d’en avoir une version plus engageante, suivie et pratique.

A travers une analyse documentaire et des entretiens directifs avec les services municipaux et les partenaires de la commune, il ressort que le plan communal n’avait pas connu une suite en matière d’application après son adoption. Cependant, un nombre important d’actions posées par la commune contribuent à réduire les risques.

Un sondage en ligne réalisé dans 11 autres communes urbaines du Burkina Faso a permis de noter une grande similarité entre les gestions des risques et des crises de ces communes avec Ouagadougou. En effet, toutes ces communes reposent leurs actions de réduction ou de prévention de crises sur le dispositif national et quelques actions de réduction des risques.

Des recommandations ont été faites dont l’élaboration d’un document d’information communal sur les risques majeurs (DICRIM), la mise en place d’un organe simplifié en vue de porter la mise en œuvre des instances et mesures préparatoires à l’application du plan ainsi qu’un projet d’exercice d’évacuation d’urgence de l’hôtel de ville.

Mots-clefs

Commune, Risque, Catastrophe, Plan communal de sauvegarde, Simulation de crise

Abstract

The municipal safeguard plan (PCS) is an operational document which makes it possible to deal with very diverse situations of collective disruption. The first objective for its development is to identify the major risks specific to the configuration of the municipality.

Faced with the threat, a municipal response will be proposed. This response can result in the production of action sheets on various themes such as the alert system, the organization of the command post, the inventory of human and material resources and evacuation.

For an effective implementation of the PCS, the municipality must be able to count on citizen participation.

Thus, to cope with the various crises and disasters occurring in its area, the municipality of Ouagadougou has proposed a risk reduction, response preparation and recovery plan for the period from 2017 to 2019.

However, the impact of this tool is not easily perceptible in the municipal management of crises and disasters, the impacts of which are felt on vulnerable populations.

This study set itself the objective of making a critical analysis of the said plan and of proposing suggestions allowing for a more engaging, followed and practical version.

Through a documentary analysis and directive interviews with the municipal services and the partners of the municipality, it appears that the municipal plan had not seen a follow-up in terms of application after its adoption. However, a large number of actions initiated by the municipality contribute to reducing the risks.

An online survey carried out in 11 other urban communes of Burkina Faso made it possible to note a great similarity between the risk and crisis management of these communes with Ouagadougou. Indeed, all these municipalities base their actions to reduce or prevent crises on the national system and some risk reduction actions.

Recommendations were made including the development of a community information document on major risks (DICRIM), the establishment of a simplified body with a view to carrying out the implementation of the bodies and preparatory measures for the application of the plan as well as a project for an emergency evacuation exercise for the town hall.

Keywords

Municipality, Risks, Catastrophe, Municipal safeguard plan, Crisis simulation

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- AFD : Agence française de développement
- AIMF : Association Internationale des Maires Francophones
- BNSP : Brigade national des sapeurs-pompiers
- BOAD : Banque ouest africaine de développement
- CICR : Comité international de la croix rouge et du croissant rouge
- DGPC : Direction générale de la protection civile
- DGSS : Direction générale des services sociaux
- DRC : Danish Refugees Council / Conseil danois pour les réfugiés
- hbts/km² : habitants par kilomètre carré
- IRC : International Rescue Comitee
- NRC : Norwegian Refugees Council / Conseil norvégien pour les réfugiés
- OIF : Organisation internationale de la Francophonie
- ONG : Organisation non gouvernementale
- ORSEC : Organisation des secours
- PCS : Plan communal de sauvegarde
- PNPC : politique national de protection civile
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
- PRRPRR-CO : Plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement de la Commune de Ouagadougou
- PTF : Partenaires techniques et financiers
- RRC : Réduction du risque de catastrophe
- SP/CONASUR : Secrétariat permanent du comité national de secours d'urgence et de réhabilitation
- UE : Union européenne
- UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine
- UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- UNHCR : Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Tables des matières

Tables des matières	1
Introduction	3
Etat des lieux	3
Problématique	4
Objectifs	5
Méthodologie	6
PARTIE 1 : GENERALITES SUR LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU ET RISQUES URBAINS	9
Chapitre 1 : Cadre théorique et conceptuel	9
1- Présentation de la commune de Ouagadougou	9
Cadre physique et démographique	9
Cadre administratif et organisationnel	12
2- Cadre conceptuel et cas d'étude	14
Les notions de risques, crises, catastrophes et d'enjeux	14
La gestion des risques	15
L'analyse envisagée à Ouagadougou	17
Chapitre 2 : Du plan communal de sauvegarde (PCS) en France au plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement de la commune de Ouagadougou (PRRPRR-CO)	21
1- Les principes généraux	21
Histoire et définition du PCS	21
La priorité du plan communal de sauvegarde	22
Les gages de succès du PCS	23
2- Le cadre national de gestion des risques et des crises au Burkina Faso	24
Les instruments nationaux	24
Les acteurs de la gestion	24
Les partenaires techniques et financiers	25

3- Le plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement de la commune de Ouagadougou (PRRPRR_CO)	26
Historique et présentation du PRRPRR_CO	26
PARTIE 2 : RESULTATS : APPLICATION ET RETOUR D'EXPERIENCE POUR UN FUTUR PLAN COMMUNAL PLUS IMPACTANT	28
Chapitre 1 : Le PRRPRR-CO à l'épreuve des risques urbains	28
1- Actes d'application et évolution de la réponse de crise	28
Mise en œuvre des mesures prévues dans le PRRPRR-CO	29
Des arguments reçus par le faible suivi	33
Actions contribuant à l'atteinte des objectifs du PRRPRR-CO	36
Limites de l'application du PRRPRR-CO	45
2- Analyse SWOT, discussions et recommandations	47
Analyse SWOT du PRRPRR_CO	47
Discussions et recommandations	48
Chapitre 2 : Projet d'exercice d'évacuation de l'hôtel de ville	54
1- Situation sécuritaire générale dans quelques mairies	54
2- Description de l'hôtel de ville de Ouagadougou	55
3- Information, préparation du jeu de rôles, démarcation d'un point de rassemblement et besoins pour l'exercice	57
4- Exercice, bilan, rapport de l'activité et communication des résultats	59
CONCLUSION GENERALE	61
Références bibliographiques	63
Liste des illustrations	65
Liste des tableaux	66
Liste des Cartes	66
ANNEXES : Questionnaires et guides d'entretien	67

Introduction

Etat des lieux

Le Burkina Faso est régulièrement affecté par différents types de catastrophes et crises dont les impacts se sont accrus au fil du temps. La décennie 1999-2009 a été caractérisée au Burkina Faso par les sécheresses, les inondations, les épidémies de méningite, la grippe aviaire et les mouvements massifs de populations¹. Une décennie plus tard, ces phénomènes persistent toujours. Ils sont même aggravés par le terrorisme et la Covid-19. Pire, aucune région n'est à l'abri.

Les inondations sont enregistrées de manière quasi annuelle à travers le pays entre les mois de juin et octobre aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Les mouvements de populations qui étaient essentiellement provoqués par la sécheresse sont accrus avec la crise sécuritaire.

En plus de ces phénomènes, l'on assiste souvent à des incendies et des explosions telle la vague des incendies de 2014, 2015, 2016 et 2019. Ces explosions qui ont causé des dégâts matériels importants et des pertes en vies humaines ont été provoquées par la conservation illégale dans des domiciles d'explosifs miniers, de carburants et autres produits sensibles. Par ailleurs, il se produit souvent de graves accidents de la circulation tel celui de Boromo en 2008 ayant fait plus de 70 morts.

Les conséquences de ces crises vont de la destruction de biens à la perte en vies humaines en passant par les pertes économiques et la déstabilisation des institutions.²

Ouagadougou et les autres villes du Burkina Faso ne seront alors résilientes que si elles s'investissent réellement dans la réduction des risques comme le recommande les priorités du Cadre de Sendai. Rendre les villes moins vulnérables et plus résilientes suppose également la délocalisation des populations les plus vulnérables des zones à haut risque, cette alternative étant encadrée par la Convention de Kampala qui reconnaît la responsabilité des gouvernements dans la protection des personnes déplacées notamment par des catastrophes naturelles, et l'adoption de mesures pour limiter ces déplacements (Linotte et al., 2017). C'est

¹ Plan de contingence national multirisque cité dans le Rapport d'évaluation RRC, 2015

² Union Africaine, Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 conformément à la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, 2017, P 10

dans ce sens qu'un ensemble d'instruments et d'acteurs doivent être mobilisés aussi bien au plan national que décentralisé pour assurer la protection des populations.

Malgré l'existence d'un cadre national à travers les plans ORSEC et multirisque, la commune de Ouagadougou a jugé utile de se doter d'un plan communal pour une réponse plus efficace aux catastrophes et accidents. Ainsi, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux, la commune de Ouagadougou s'est dotée en 2017 d'un Plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement (PRRPRR-CO) pour la période allant de 2017 à 2019³. Ledit plan identifie quatre groupes de risques majeurs pour la ville de Ouagadougou. Il s'agit par ordre de gravité des :

- inondations et vents violents ;
- attaques terroristes ;
- épidémies et épizooties ;
- incendies et explosions accidentels⁴.

Les enjeux à identifier sont notamment les populations en danger, les établissements recevant du public, les équipements sensibles (centraux téléphoniques et électriques, centres de secours) et les voies de circulation susceptibles d'être coupées ou au contraire accessibles pour l'acheminement des secours (MATE et METL, 1997).

Problématique

La vulnérabilité accrue devient endémique dans les milieux urbains des pays en voie de développement, puisqu'ils concentrent les populations les plus nombreuses et les plus exposées aux risques naturels (séismes, inondations, éruptions volcaniques, glissements de terrain), technologiques (incendies, pollutions) et sociaux (insécurité). Au total, 90 % des victimes et 75 % des dommages économiques résultant des désastres naturels surviennent dans les pays en développement et surtout dans leurs villes (Jean-Claude Thouret, Robert d'Ercole, 1996).

Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde (PCS), est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Il est donc un document de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations.

Pouvant être pris en temps ordinaire dans le cadre du droit des populations à l'information et à la protection publique, il est obligatoire en France pour les communes soumises à un plan

³ Contre ce que le document prévoit comme délai la couverture annonce « mars 2018 à mars 2021 »

⁴ Plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement - Commune de Ouagadougou, mars 2018 - mars 2021

de prévention des risques approuvé ou concernées par un plan particulier d'intervention (installation nucléaire ou établissement de type SEVESO⁵).

Cependant, au-delà de la stricte obligation légale, toutes les communes sont susceptibles d'être soumises à des événements météorologiques, un accident industriel, un incendie de grande ampleur, une épidémie, une rupture d'approvisionnement grave en eau ou électricité nécessitant une mobilisation d'urgence de la collectivité. Le plan communal de sauvegarde complète donc et appuie les actions des services de secours.

La gestion des personnes déplacées internes de la crise sécuritaire, les inondations annuellement enregistrées et la crise de la COVID-19 sont des occasions d'application devant permettre d'apprécier l'évolution de la réponse communale de crise à Ouagadougou à l'aune des articulations du PRRPRR-CO. Il se pose donc la question l'amélioration de la gestion des risques en milieu urbain à travers cette série d'interrogations :

- Le PRRPRR-CO est-il connu par les acteurs censés l'appliquer ?
- Quelles sont les actions menées à ce jour dans le sens de la mise en œuvre d'un tel cadre stratégique ? En effet, le personnel, la procédure et le budget mobilisés pour la réponse communale face au COVID-19 étaient-ils prévus dans le PRRPRR-CO?

Si les villes concentrent la majorité de la population mondiale, cette population est encore plus concentrée dans les établissements recevant du public (ERP). Il sied donc d'accorder une attention particulière à ces espaces. Les marchés, les écoles, les lieux de culte et les salles de spectacles de la ville de Ouagadougou sont-ils préparés aux accidents et urgences diverses ?

Objectifs

L'étude poursuivie a pour objectif d'analyser la pratique communale en matière de prévention et de réponse de crise ; notamment la création, le fonctionnement, le financement des institutions communales de prévention et de gestion de crises ainsi que les résultats auxquels ces dernières parviennent à l'aune du PRRPRR-CO censé en être le référentiel.

À la lumière des acquis et des insuffisances de cette pratique, des recommandations seront faites en vue de la révision du PRRPRR-CO arrivé à échéance.

Cette analyse sera une occasion de documenter et d'institutionnaliser les bonnes pratiques communales de gestion des risques et des crises.

⁵ Etablissement qui a une activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses (par ex. : raffineries, sites (pétro)chimiques, dépôts pétroliers ou encore dépôts d'explosifs).

Par ailleurs, ce travail permettra de réunir des informations de base nécessaires à la révision du PRRPRR-CO. Elle permettra également de déceler les failles actuelles en vue de parvenir à un plan plus suivi au profit des Ouagavillois.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Faire un état des lieux des mesures RRC prises ;
- Faire une analyse SWOT du PRRPRR-CO ;
- Faire des recommandations en vue de la redynamisation des acteurs autour du PRRPRR-CO.

Méthodologie

La méthodologie de travail comprend un sondage et des entretiens directifs réalisés auprès d'acteurs stratégiques, sorte d'agrégats des individus autour d'un enjeu particulier. Divers acteurs ont été rencontrés, à savoir :

- des représentants de l'administration publique tels le SP_CONASUR et la Brigade nationale des sapeurs-pompiers pour noter les mesures et actions clés de la stratégie nationale de gestion des risques et des crises dans les collectivités locales ;
- les autorités communales tels le premier adjoint du maire, le Directeur Général des services sociaux et le Directeur des relations internationales de la Commune de Ouagadougou afin d'aborder le niveau de mise en œuvre du PRRPRR-CO. Il s'agira de savoir quels sont les institutions créées, les moyens et les acteurs mobilisés en vue d'améliorer la prévention et la réponse aux crises ;
- les autres communes urbaines chefs-lieux de régions afin de comparer les avancées ;

La collecte a été faite par l'administration de fiches d'enquêtes et de fiches d'entretien adressées aux acteurs concernés.

Une analyse de la documentation disponible est initialement conduite durant le début du stage. Cette revue permet de situer le problème de la gestion des risques en milieu urbain aussi bien au plan national que dans la ville de Ouagadougou. Elle débouchera également sur des pistes de recherche que nous intégrerons à notre protocole de recherche initial. Cette analyse permettra également de mieux centrer la réflexion sur une catégorie de risque ou d'enjeu précis : exemple sur la liste non exhaustive des risques urbains ci-dessus cités, traiter du risque d'inondation dans la ville ou de la sécurité incendie dans les ERP notamment l'hôtel de ville même.

Un échantillon de 12 villes dont 10 villes chefs-lieux de régions sera soumis à l'enquête ; soit 77 % des communes urbaines du Burkina Faso présentant une organisation administrative similaire à Ouagadougou (Chef-lieu de région et de province).

Les fiches d'enquêtes ont été administrées via Google Form. Cela a permis de réduire les déplacements d'une ville à l'autre et aussi de générer automatiquement des statistiques et diagrammes divers sur les mesures de sécurité et les divers axes du plan communal analysé.

Les résultats de cette enquête et de ces entretiens ont permis de procéder à une analyse politico-administrative et fonctionnelle de la gestion des risques urbains dans la ville de Ouagadougou. Ainsi, avons-nous su les actions déjà entreprises et celles envisagées, leurs limites, les points et causes de blocages, les besoins des divers acteurs ainsi que les meilleures propositions à faire dans le sens de la révision du plan.

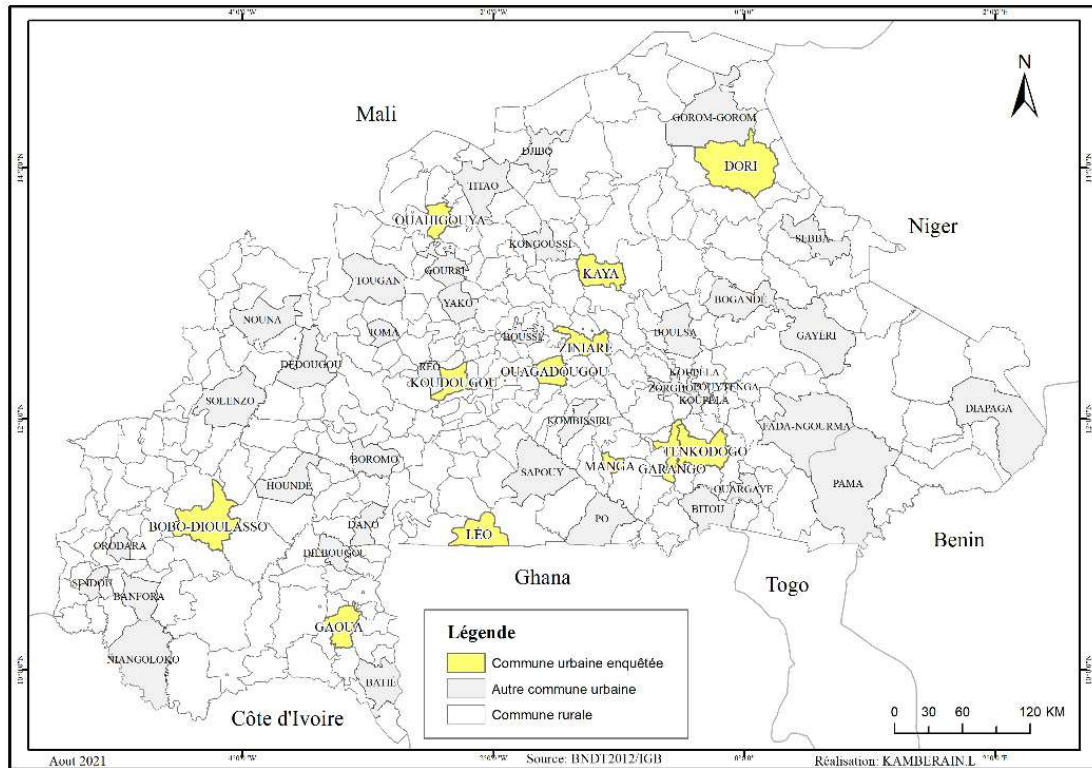
Ainsi, en vue d'apprécier l'impact de l'adoption du PRRPRR-CO dans la RRC et la réponse de crise de Ouagadougou nous avons mené des entretiens auprès de responsables d'organes techniques de la Commune de Ouagadougou et des partenaires de la commune. Nous avons par ailleurs fait des constats sur le terrain pour apprécier de vi su certaines réalisations. Ces entités sont principalement :

- l'exécutif municipal à travers le 1^{er} adjoint du maire de la commune de Ouagadougou ;
- la direction des relations internationales ;
- la direction générale des services sociaux ;
- la direction des affaires sociales ;
- la direction des services de santé ;
- le secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- la Brigade nationale des sapeurs-pompiers ;
- le consultant ayant proposé le plan étudié.

Et, dans le but de voir comment les autres communes urbaines du pays s'organisent en matière de réduction du risque de catastrophe (RRC), nous les avons soumises à un sondage en ligne et les résultats sont assez édifiants. Ce sondage a concerné 12 communes urbaines sur 49 dont 10 chefs-lieux de régions sur 13 au total comprenant environ 80% de la population urbaine du Burkina Faso. Les interrogations à elles adressées avaient lien avec :

- L'identification des risques majeurs qu'elles traversent ;
- L'existence ou non d'un plan communal de gestion des risques ;
- La sensibilisation des populations et la tenue d'exercices de simulation de crises ;
- L'accueil de personnes déplacés internes par la commune ;
- Les mesures de sécurité prises et leurs besoins de formation ;
- Le financement de la RRC, etc.

Ce sont par ordre alphabétique 10 communes chefs-lieux de régions : Bobo-Dioulasso, Dori, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouagadougou, Ouahigouya, Tenkodogo, Ziniaré ; et deux communes urbaines ordinaires : Garango et Léo. Ces communes sont représentées dans la carte ci-dessous. Plusieurs autres communes urbaines ont été contactées mais les réponses ne nous sont pas parvenues dans les délais souhaités ou pour des raisons purement techniques.



Carte 1: Situation sur le territoire des communes urbaines enquêtées

PARTIE 1 : GENERALITES SUR LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU ET RISQUES URBAINS

Chapitre 1 : Cadre théorique et conceptuel

1- Présentation de la commune de Ouagadougou

Cadre physique et démographique

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Grand de 274 200 kilomètres carré (km²), il est limité au nord-ouest par le Mali, au nord-est par le Niger, au sud-est par le Bénin et le Togo, au sud par le Ghana et au sud-ouest par la Côte d'Ivoire. Doté d'un climat tropical, il n'a que deux saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse. Le pays est subdivisé en 13 régions et 45 provinces. Les provinces sont composées de communes urbaines et de communes rurales.

La population du Burkina Faso, composée de 20 487 979 habitants, est majoritairement rurale selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (5^e RGPH 2020). La population urbaine est estimée à 5 398 305 d'habitants contre 15 089 674 de ruraux.

Les résultats du recensement ont présenté la région du Centre comme la plus peuplée avec une population de 3 032 668 habitants soit 14,8% de l'ensemble et la région du Centre-Sud la moins peuplée avec 788 341 habitants, soit 3,8% de l'ensemble de la population.

Les villes de Ouagadougou, la capitale politique et de Bobo-Dioulasso, la capitale économique, sont les deux plus grands pôles urbains du pays. « Les effectifs de ces deux villes s'élèvent à 2 453 496 habitants pour Ouagadougou et 903 887 habitants pour Bobo-Dioulasso, soit respectivement 12% et 4,4% de l'ensemble de la population du pays. Ces deux villes regroupent plus de la moitié (62,2%) de la population urbaine. Ouagadougou abrite à elle seule, 54,4% de la population urbaine du pays ». Ouagadougou et Bobo Dioulasso, du fait de leur taille et leur poids économique, disposent d'un statut particulier.

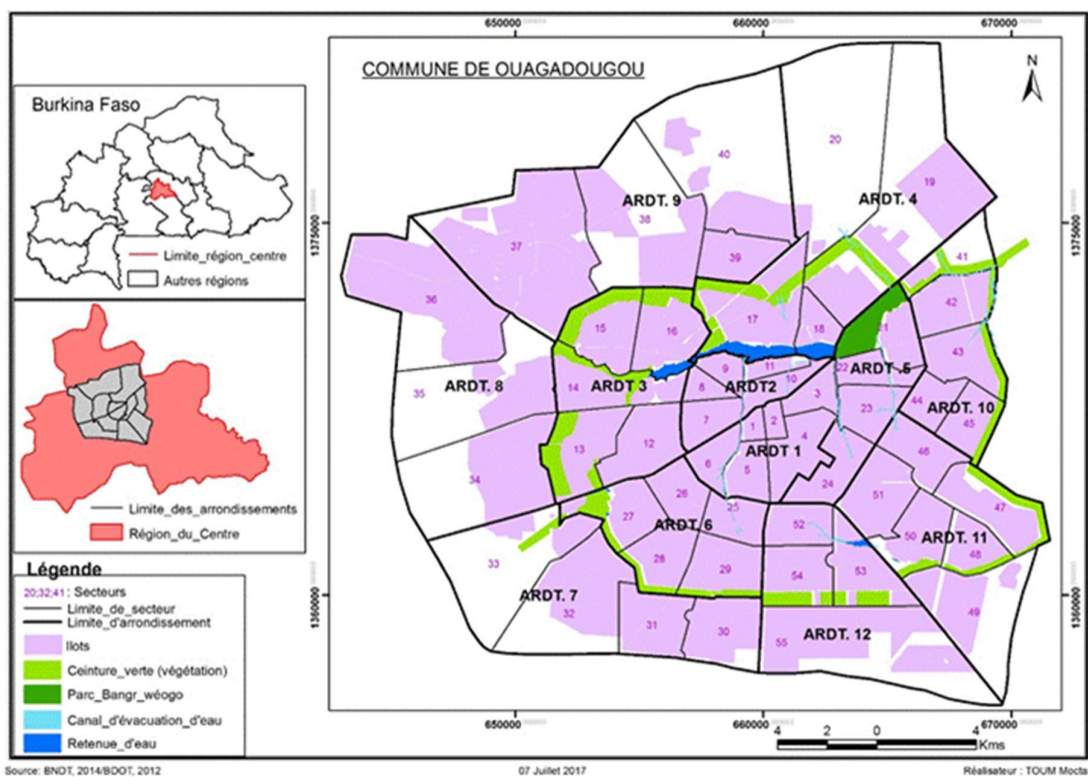
La région administrative du Centre (1,03% d'espace territorial national) héberge à peu près les deux tiers de la population urbaine dont 80,5% à Ouagadougou, avec une densité moyenne de 1005 hbts/km² et des pics pouvant atteindre 2 840 hbts/km². Dans la même région, on trouve aussi des zones (Koubri, Komki-Ipala) où la densité ne dépasse guère 68,7 hbts/km².

D'autres caractéristiques de la population de la région du centre sont notamment :

- sa forte jeunesse (48,8% de moins de 20 ans) ;
- la forte prédominance des religions révélées (61,2% de musulmans et 29% de chrétiens) ;
- sa forte mobilité interne et ses mouvements vers l'extérieur de la zone et du pays ;

- son moyen niveau d’instruction et de taux de scolarisation (56%) ;
- le taux moyen de la population active (81,02%), relativement supérieur à la moyenne nationale (74%) ;
- un type d’habitat essentiellement dominé par des maisons individuelles simples en milieu urbain et semi urbain et par des cases rondes en milieu rural.

La ville de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, est située dans la région du Centre, dans la province du Kadiogo. D’une superficie d’environ 600 km², la commune de Ouagadougou est limitée par celles de Loubila, Koubri, Komki-Ipala, Saaba, Tanghin-Dassouri, Pabré et Komsilga avec qui elle forme la région du Centre. Ladite région est composée d’une seule province, celle du Kadiogo dont Ouagadougou est le chef-lieu.



Carte 2 : La commune de Ouagadougou et ses 12 arrondissements

Les éléments morphologiques qui caractérisent Ouagadougou sont les trois barrages situés au nord du centre-ville ainsi que la " ceinture verte " qui est délimitée sur un plan horizontal et qui comprend le parc urbain de Bangr-Weoogo au nord-est, communément appelé " La forêt ". Cependant, cette ceinture verte fragile et vulnérable est régulièrement menacée par divers aménagements : logements, carrières, décharges, déchets ménagers, etc.

En croissance continue et rapide, la commune de Ouagadougou a déjà atteint ses limites en termes d’occupation de l’espace par ses habitants. Aucune discontinuité notable n’est observable entre elle et ses voisines dans l’habitat. A la recherche des terres d’habitation, de nombreux ex Ouagavillois se sont installés dans les communes voisines et rallient la capitale

pour le travail. Cet élargissement fulgurant de la ville n'est pas sans conséquence en termes de couverture des besoins sociaux de base des populations : eau courante, électricité, soins de santé, télécommunication, sécurité, etc.

Ouagadougou fait face à d'importants enjeux liés à son urbanisation, notamment :

- l'extension spatiale ;
- la croissance démographique ;
- la question de la mobilité ;
- l'accès aux services sociaux de base ;
- la gestion des déchets et assainissement ;
- la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ;
- l'incivisme ;
- les quartiers précaires/logement ;
- l'emploi des jeunes et des femmes ;
- la mobilisation des ressources financières ;
- la gouvernance locale.

Enfin, la région du Centre abrite divers groupes sociaux distincts, où l'on trouve des Moose, des Dioula, des Peul ou Silmiisi, des Nuni, des Lyèle, des Kasena, des Nankana, des Bisano et des populations d'origines étrangères.

Région	% de composition de la population							
	Moose	Dioula	Peul	Bisano	Nuni	Lyèle	Kassena	Autres
Centre	79,8	4,0	1,4	1,4	-	-	-	7,5

Tableau 1 : La composition de la population de la région du Centre

Avec un taux de croissance démographique de 7,6 % par an dû à l'accroissement naturel et aux migrations, Ouagadougou enregistre environ 150 000 nouveaux citoyens par an. Sa population devrait atteindre près de 4 millions d'habitants en 2025. La densité moyenne de l'agglomération est faible, environ 50 habitants par hectare, mais peut dépasser 100 habitants par hectare dans les quartiers non lotis.

De 1960 à nos jours, la population Ouagalaise a été multipliée par 50 et sa superficie par 8 comme l'indique le tableau ci-dessous.

Année	Population	Superficie
1960	60 000	-
1975	172 661 hab.	11 000 ha
1980	350 600 hab.	23 000 ha
1996	709 736 hab.	27 000 ha
2012	2 000 000 hab.	52 000 ha
2018	3 000 000 hab. env.	52 000 ha

Tableau 2 : Evolution de la population de 1960 à 2018⁶

⁶ Source : synthèse des données d'étude du MEF, Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2006) : monographies des régions

De grands défis sont donc à relever pour un développement urbain harmonieux de la commune de Ouagadougou dont :

- la maîtrise de l'extension spatiale ;
- la densification ;
- la viabilisation des quartiers périphériques ;
- l'aménagement du réseau routier ;
- l'assainissement du cadre de vie ;
- l'environnement urbain ;
- la participation citoyenne au développement ;
- la mobilisation des ressources financières ;
- la gouvernance participative (Organisation de cadres de concertation entre acteurs de l'Etat central et des collectivités territoriales, etc.).

Cadre administratif et organisationnel

Le Burkina Faso est subdivisé en 13 régions, 45 provinces, 351 communes dont 302 communes rurales, 47 communes urbaines et 2 communes à statut particulier, Ouagadougou et Bobo Dioulasso. On dénombre 8228 villages (INSD, 2006).

En effet, le pays a adopté la décentralisation comme l'un des principaux maillons de son processus de développement depuis l'avènement de la démocratie au début des années 1990. C'est ainsi qu'avec le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), loi promulguée en novembre 2004 sous le N° 055-2004/AN, le processus de décentralisation a pris un coup d'accélérateur par la communalisation intégrale du territoire national intervenue en 2006. Cette loi, en son article 91, confère aux collectivités territoriales le droit d'élaborer et d'exécuter leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat. Dès lors, la nécessité pour les décideurs locaux de disposer d'outils de planification du développement s'est imposée comme une préoccupation centrale afin de promouvoir le développement local de manière participative et inclusive sur la base d'une vision commune.

La commune de Ouagadougou se subdivise en 12 arrondissements et 55 secteurs. La commune est dirigée par un maire central et chaque arrondissement par un maire d'arrondissement. L'exécutif communal mis en place à la suite des élections municipales de mai 2016 comprend 254 conseillers municipaux et est présidé par un Maire assisté de 4 adjoints et 4 présidents de commissions.

Chaque maire d'arrondissement est assisté de 02 adjoints et de 04 présidents de commissions qui se déclinent également au niveau des Mairies arrondissements.

Les services de la commune comprennent selon l'article 2 de l'arrêté N° 2017-107/CO/M/SG du 18 août 2017 portant organisation des services de la Mairie de Ouagadougou comprennent :

- les services placés sous l'autorité directe du maire dont le Cabinet du maire et les conseillers techniques, notre service de stage ;
- les services placés sous l'autorité directe du Secrétaire général dont les directions techniques auprès desquelles nous vérifierons la mise en œuvre du PRRPRR-CO;
- les services rattachés.

Les conseillers techniques exploitent, analysent et émettent des avis sur les dossiers à eux confiés par le maire. Ils sont placés hors hiérarchie administrative. Le pool des Conseillers techniques est coordonné par un Conseiller technique principal. Ils peuvent donc connaître tout dossier en fonction du profil du Conseiller technique désigné : infrastructure et génie civil, environnement et développement durable, communication et culture, etc.

Concernant les services techniques placés sous l'autorité directe du Secrétaire général, nous avons des directions telles la Direction générale des services sociaux comprenant entre autres une direction des affaires sociales et une direction des services de santé. Ce sont ces dernières qui ont principalement la charge de répondre aux crises d'inondation et aux crises sanitaires de la ville.

En somme, sur le plan opérationnel, la mairie met en œuvre sa vision à travers un organigramme structuré autour de 09 grands ensembles comme suit :

- le Conseil des Transport du Grand Ouaga ;
- l'Agence de Développement Economique Urbain ;
- l'Agence d'urbanisme du Grand Ouaga ;
- l'Agence Municipale des Grands Travaux ;
- la Direction Générale des Services Techniques Municipaux (DGSTM) ;
- la Direction Générale des Services Administratifs (DGSA) ;
- la Direction Générale des Ressources (DGR) ;
- la Direction Générale des Services Sociaux (DGSS) ;
- la Direction Générale de la Police Municipale (DGPM).

Pour faire face à ses enjeux, la municipalité développe plusieurs outils dans la continuité de la stratégie de développement urbain à l'horizon 2025 :

- Le Plan d'occupation des sols (POS) ;
- Le schéma directeur de gestion des déchets solides ;
- Le schéma directeur de drainage des eaux pluviales ;
- Le plan de mobilité urbain soutenable et plan de circulation et de stationnement ;
- Le plan de modernisation du système de collecte des taxes municipaux ;

C'est dans cet élan que la commune s'est doté d'un PRRPRR-CO pour mieux répondre aux questions des risques majeurs dans la capitale.

2- Cadre conceptuel et cas d'étude

Les notions de risques, crises, catastrophes et d'enjeux

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou anthropique survienne. Il est dit risque majeur pour désigner un événement rare et d'une grande gravité sur les plans humain, matériel ou environnemental. Deux éléments caractérisent donc le risque majeur :

- Sa faible fréquence, qui peut même conduire les populations à le négliger ou l'ignorer ;
- Sa gravité élevée du point de vue de ses impacts en cas de survenance.

Un événement potentiellement dangereux n'est donc un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou culturels sont en présence. En effet, d'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement : c'est la vulnérabilité qui mesure ces conséquences. Le risque majeur, pour se résumer, est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux d'où la formule : $\text{Risque} = \text{aléa} \times \text{enjeux}$

On appelle aléa la possibilité de l'apparition d'un phénomène ou d'un événement résultant de facteurs ou de processus qui échappent au moins en partie à l'homme.

Quant aux enjeux (ou vulnérabilités), ce sont les personnes, biens, équipements, et/ou environnement susceptibles de subir les conséquences de l'événement ou du phénomène.

Par exemple une inondation dans une zone inhabitée, sans bâtiment et sans utilisation particulière du sol ne constitue pas un risque majeur du fait de l'absence d'enjeux.

La crise peut être comprise comme le chamboulement d'un système organisationnel du fait de la survenue événement. L'on parle de catastrophe quand cet événement troublant commence à être hors de contrôle.

Du risque à la catastrophe, il y'a donc une menace, une matérialisation de la menace au-delà de nos prévisions.

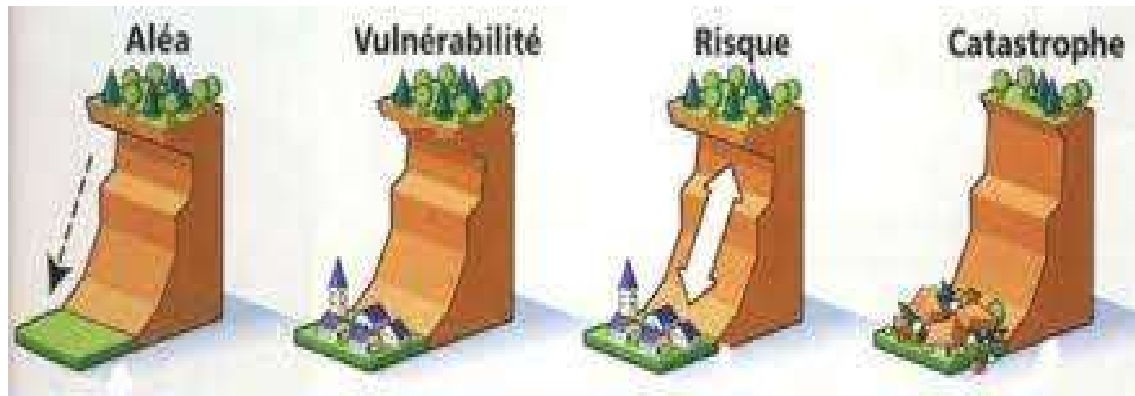


Figure 1: Illustration de l'aléa, la vulnérabilité, le risque, la catastrophe⁷

La gestion des risques

Les modes de gestion sont des actions humaines ou des mécanismes automatisés pour prévenir et atténuer le risque et pour accomplir un objectif. Ils se retrouvent tout au long du processus de gestion du risque. La première phase de gestion du risque est l'analyse du risque qui consiste à mesurer le risque à partir de la probabilité d'occurrence d'un événement et de l'impact de cet événement. Une fois analysé, il peut être traité. Le traitement du risque a pour objectif ultime d'éviter les événements indésirables et/ou d'en éliminer l'impact à l'aide des modes de gestion⁸. Ces modes de gestion sont de cinq types : l'évitement, la mitigation, la déflexion ou transfert, l'établissement d'un plan de contingence et la rétention ou acceptation.

La gestion des risques répond à une double logique :

- une logique de prévention pour empêcher l'aléa ou réduire les effets d'un possible événement sur les personnes et les biens. Cette logique s'inscrit tout naturellement dans une démarche de développement durable puisque la prévention s'efforce de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de la société, à la différence de la réparation qui, nécessairement, suit une crise ;
- une logique d'intervention au moment où survient l'événement dommageable.

Les deux logiques sont complémentaires car si la prévention n'est pas suffisamment mise en œuvre, la société doit se résoudre à engager des dépenses importantes pour assurer la gestion, puis la réparation de dégâts, parfois très importants, voire déplorer des pertes en vies humaines.

⁷ Sacha Bronfort, Les stratégies d'adaptation face au risque d'inondation dans les zones d'habitats spontanés de Ouagadougou, Burkina Faso, Université de Liège, 2017

⁸ Jean-Grégoire Bernard, Benoit A. Aubert, Simon Bourdeau, Eric Clément, Caroline Debuissy, Marie Josée Dumoulin, Marc Laberge, Nathalie de Marcelis, Ingrid Peignier, Le Risque : un modèle conceptuel d'intégration, Montréal, Octobre 2002, P 40

Certains principes s'imposent dans la gestion des risques dont :

- la connaissance des phénomènes, aléa et risques : cet aspect est très important pour toute municipalité car il s'agit de la base de la prise en compte des risques dans la gouvernance locale. Méconnus, les risques ne seront jamais pris en compte. Il faudrait de ce fait les identifier, les analyser et les classer afin de connaître les plus graves et / ou urgents et les mesures à prendre ;
- la surveillance : le risque ne doit jamais être perdu de vue car il peut se manifester à tout moment quand les conditions sont réunies. Des indicateurs d'alerte sont alors à définir ainsi qu'un système d'alerte précoce et une cellule de veille permanente à mettre en place pour une surveillance plus ou moins constante. La cellule donne l'alerte quand les signaux sont suffisamment menaçants.
- l'information préventive et l'éducation des populations : une culture du risque doit être inculquée afin de faire prendre conscience du danger, prendre des mesures visant à l'éviter ou se préparer avant sa survenue.
- la prise en compte des risques dans l'aménagement et l'urbanisme : Ne pas tenir compte des réalités géomorphologiques d'une zone sur la laquelle on s'installe ou celles du voisinage est une attitude coupable vis-à-vis des risques en présence dans lesdits lieux. C'est l'essence de la réponse de Jean-Jacques ROUSSEAU à la lettre de Voltaire à propos du tremblement de terre qui s'est produit à Lisbonne en 1755. Rousseau voit plus dans cet événement tragique une responsabilité de l'homme qui s'est installé dans un endroit fragile et dangereux qu'une quelconque sentence de la providence.
- la réduction de vulnérabilité : Il s'agit des mesures prises en vue de rendre les enjeux moins exposés ou plus à même de résister à l'impact de l'aléa. Des matériaux utilisés aux styles de construction, tout ce qui est nécessaire pour faire face doit être mobilisé.
- l'anticipation de la crise : L'anticipation de la crise implique que les autorités centrales et décentralisées sont au même niveau d'information sur les événements, les décisions actuelles et à venir, les moyens de leur mise en œuvre. C'est ainsi que les maires dans l'exercice du pouvoir public adopteront des plans de réduction des risques ou des plans communaux de sauvegarde en harmonie avec les instruments nationaux de protection civile et facilement exécutables.
- le retour d'expérience : Il peut être entendu comme étant l'ensemble des moyens mis en œuvre pour collecter l'information, la stocker et la gérer. Il permet d'acquérir des connaissances relatives à l'existence de phénomènes caractéristiques dans les processus d'exploitation essentiellement liés à l'activité humaine. C'est une étude des événements de crise afin de tirer des leçons pour mieux faire face à l'avenir dans des situations de crises similaires. En effet, selon Albert EINSTEIN, « La folie, c'est de faire tout le temps la même chose et de s'attendre à un résultat différent ». Cette assertion témoigne de toute la place que doit occuper le retour d'expérience dans la prévention des risques et la réponse aux crises. Ainsi, pour Patrick Lagadec, le retour

d'expérience consiste en une collecte d'informations a posteriori sur le comportement des systèmes (avis d'expert, observations du fonctionnement, ...) en temps de crise. La pratique du retour d'expérience consiste principalement à jeter un regard critique sur la conduite globale de la réponse à la crise. L'objectif principal est d'améliorer la gestion stratégique des crises.

L'analyse envisagée à Ouagadougou

La ville de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso fait face à la survenue de situations de crises plus ou moins importantes les unes que les autres. Les conséquences de ces crises vont de la destruction de biens à la perte en vies humaines en passant souvent même par la déstabilisation des institutions.

Ainsi, les inondations du 1^{er} septembre 2009 ont touché 11 différentes régions de Burkina Faso, en l'occurrence le moteur économique du pays, Ouagadougou. Le sinistre est survenu dans un contexte de crise financière globale où l'économie du pays était fragilisée par un affaiblissement de la demande mondiale.

En matière de culture, il est possible d'aborder les dommages subis par le FESPACO ainsi que les dommages enregistrés à la Cinémathèque africaine au niveau de la documentation, du mobilier de bureau, du matériel bureautique, du matériel technique, du groupe de froid, des copies de films, des véhicules du cinéma mobile et du bâtiment. Le coût global des dommages a été provisoirement évalué à un peu plus d'un milliard de francs CFA⁹. L'impact sur les monuments culturels de la ville n'a pu encore être établi. Ces monuments subirent même plus tard des actes de vandalisme au cours de l'insurrection populaire de fin 2014.

Même si la crise sécuritaire bat son plein dans le Sahel et à l'Est, la capitale n'a pas été toujours épargnée et demeure sous la menace. En effet, en janvier 2016, trois attentats, revendiqués par Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), dans des restaurants et hôtels de Ouagadougou, ont fait 30 morts. En août 2017, 17 personnes ont été tuées dans des hôtels et des restaurants de la capitale. Le 02 mars 2018, une attaque contre l'état-major des armées et de l'ambassade de France par des commandos du Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM) a fait 8 morts et 80 blessés. Un mois après, le 22 mai 2018, des individus armés retranchés dans une villa furent neutralisés par les forces de défense et de sécurité dans le quartier Rayongo de la ville de Ouagadougou.

Par ailleurs, la crise due à l'insécurité en lien avec les attaques terroristes au Burkina Faso entraîne d'importants mouvements de populations. En effet, l'extrême nord, la région du Sahel, certaines parties de l'est du pays et de la Boucle du Mouhoun sont envahis par des individus armés qui mènent des attaques dans les villages et les villes obligeant les populations à la fuite. Ces personnes vulnérables affluent vers les centres urbains dont Ouagadougou qui

⁹ CONASUR, Rapport d'évaluation des impacts, 2015

n'est pas épargné. Même si un camp de réfugiés n'a pas été installé dans la ville, des personnes déplacées existent bien dans des familles d'accueil, dans les quartiers périphériques ou les rues où de nombreuses femmes et enfants mendient aux feux tricolores.

Ainsi, le dernier état de la situation des déplacés internes établi par le SP/CONASUR signale un accroissement du nombre de PDI qui est passé de 1 312 071 à 1 368 164, entre le 30 juin et le 31 juillet 2021 ; soit une augmentation de 4,10%. Les régions du Centre-Nord, du Sahel, de l'Est et du Nord restent les plus affectées. Le rythme des déplacements a augmenté en juillet 2021 en comparaison aux mois précédents, avec 56 093 nouvelles PDI enregistrées, comparé à une moyenne de 35 768 par mois observée pendant le premier semestre. La région du Centre présente 1051 PDI.

La crise sécuritaire et la Covid-19 ont mis à mal les activités économiques dont le tourisme au Burkina Faso et empêché la tenue de plusieurs manifestations culturelles : Semaine nationale de la culture (SNC), le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), des concerts et spectacles...

La persistance du Covid 19 et la menace des virus d'Ebola, de Marburg et de choléra dans la sous-région obligent nos Etats à se tenir prêt pour empêcher à tout moment la crise de s'installer.

En 2017, la commune de Ouagadougou a adopté le PRRPRR-CO dans le but de contribuer à la réduction des risques de catastrophes et d'améliorer l'aide apportée aux populations en cas de sinistre.

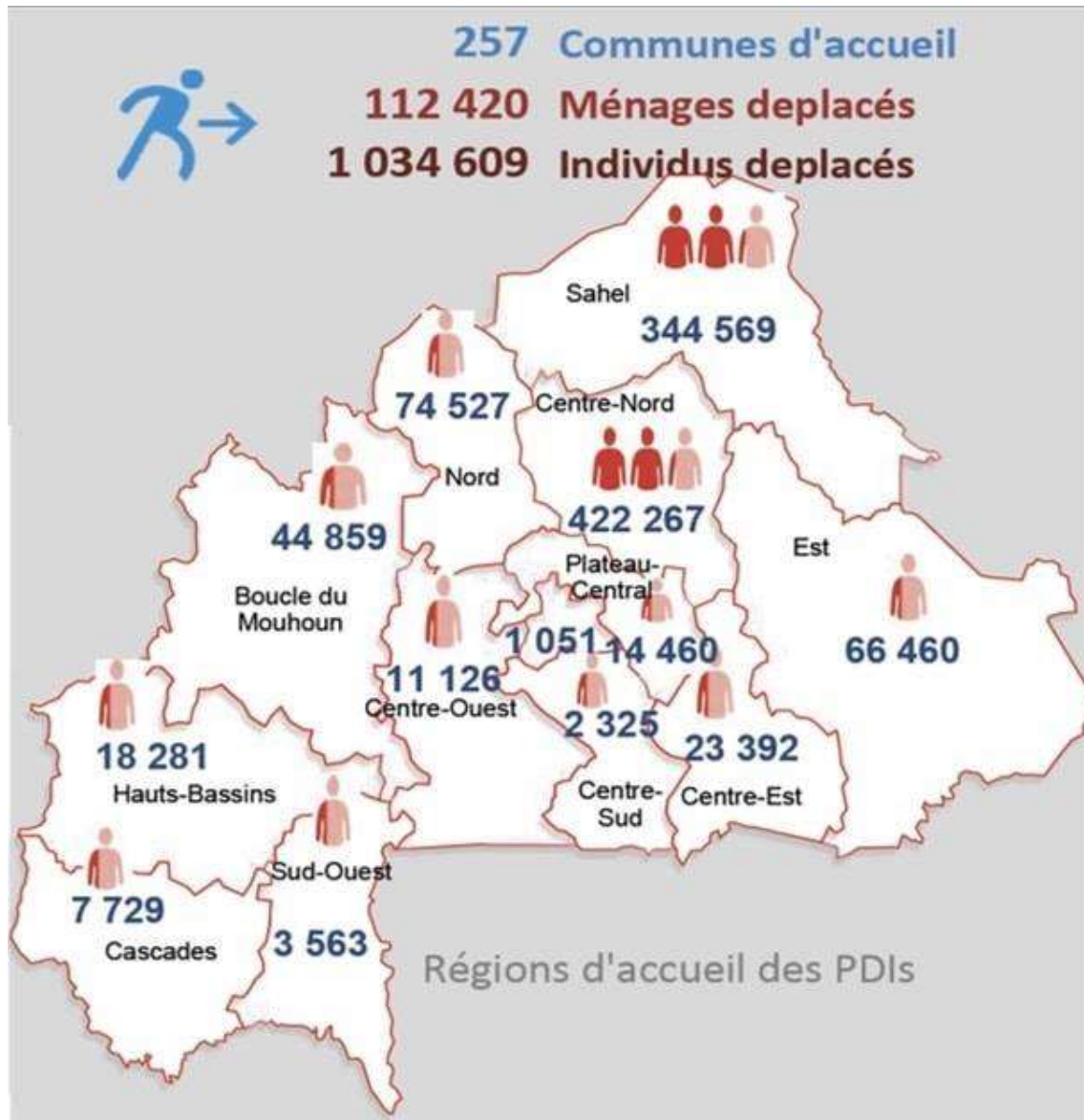


Figure 2 : Situation des PDI au 31 juillet 2021¹⁰

Qu'ils soient d'origine anthropique, naturelle ou technologique les risques urbains ont donc pour point commun, d'arriver aisément et de confirmer la fragilité de nos systèmes administratifs, politiques et économiques. Pire les conséquences de ces événements sont parfois dommageables sur la vie des populations ou économiquement très importantes.

Aucune région n'est à l'abri. La survenue de la pandémie de la Covid-19 a démontré à quel point aucune cité n'est définitivement bien préparée. De même, c'est la panique dans les établissements recevant du public (ERP) à chaque incendie ou à chaque attaque terroriste faute de préparation. L'inquiétude est omniprésente dans les écoles, universités, mairies,

¹⁰ Source : SP/CONASUR, Situation des #PDI au Burkina Faso au 31 juillet 2021

hôpitaux, grandes boutiques, salles de spectacles, musées, services publics, hôtels, marchés, bars, lieux de culte, etc. Ce qui a conduit la ville de Ouagadougou a adopté le PRRPRR_CO.

Malgré ce cadre adopté depuis plus de trois ans, les contextes sécuritaire et sanitaire sont toujours très fragiles et le risque d'inondation demeure une préoccupation majeure à Ouagadougou.

Aussi, sommes-nous intéressés de savoir :

- Quelles sont les actions menées à ce jour dans le sens de la mise en œuvre d'un tel cadre stratégique ?
- Quels obstacles se sont posés à sa contribution à la réduction des risques à Ouagadougou ?
- Quelles recommandations pouvons-nous faire afin d'aider à ressentir l'impact d'un tel instrument dans l'action municipale à Ouagadougou ?

Pour rechercher des réponses à ces questions, nous partons de nos premiers ressentis, comme hypothèse principale de recherche ; à savoir que le PRRPRR_CO n'est pas mis en œuvre.

Deux sous-hypothèses soutiennent cette hypothèse principale, à savoir que :

- Les actions de réduction des risques menées dans la commune de Ouagadougou ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une mise en œuvre du PRRPRR_CO ;
- Au delà de la révision du PRRPRR_CO un véritable travail de sensibilisation des acteurs s'imposent pour instaurer une culture du risque à tous les niveaux.

Une analyse permettant d'appréhender les réalités de la mise en œuvre de cet outil et les besoins des personnes vulnérables permettra de proposer aux décideurs (autorités publiques) et acteurs de terrain (ONG humanitaires) des interventions mieux adaptées.

Ainsi, nous approcherons les services techniques de la Mairie pour comprendre la prise en main par la commune de la question des risques urbains.

Il s'agira de démontrer les forces et les faiblesses de ce cadre, son apport au combat de la municipalité, les difficultés qu'il a rencontrés dans sa mise en œuvre, les volontés et propositions des acteurs municipaux ainsi que les mesures nécessaires en vue de sa redynamisation.

Chapitre 2 : Du plan communal de sauvegarde (PCS) en France au plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement de la commune de Ouagadougou (PRRPRR-CO)

1- Les principes généraux

Histoire et définition du PCS

Institué en France par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) s'est imposé à un nombre croissant de maires au regard de la spécificité de leurs communes dans le but d'assurer la protection des personnes et des biens en cas d'événement de sécurité civile. Cette obligation concerne à ce jour environ 10 000 communes françaises.

La loi sus-citée fixe pour objectif de mobiliser l'ensemble des compétences impliquées dans la prévention et l'organisation des secours concernant les risques technologiques, naturels ou de nature terroriste.

Le PCS a pour but de prévoir l'organisation à mettre en place autour du maire et de préparer les outils opérationnels qui permettront de préserver la sécurité des populations, des biens et la sauvegarde de l'environnement face à un événement de sécurité civile.

Il est donc un document de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations.

Sur un plan légal, deux catégories de communes sont visées par l'obligation d'adopter cet outil opérationnel :

- les communes disposant d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) approuvé ;
- les communes comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Ainsi, seules les communes exposées à des risques majeurs identifiés doivent donc se doter du PCS. Cependant toutes les communes peuvent être confrontées à un événement menaçant la population, ne serait-ce que par le transport de marchandises dangereuses, ou à phénomènes météorologiques violents (tempêtes, pluies diluviennes localisées...). Elaborer un PCS est alors conseillé pour toute commune désireuse de s'inscrire dans une vision prospective de la sécurité de ses populations et de la protection de ses acquis de développement.

Avant la loi de 2004, dans le domaine de la sécurité civile, l'échelon communal avait en effet longtemps été délaissé. L'organisation générale de la sécurité civile reposait essentiellement sur les moyens de secours départementaux, zonaux ou nationaux coordonnés par les différents plans de secours, notamment le plan ORSEC. Durant ces dernières années, cette organisation avait montré ses faiblesses, notamment parce que l'organisation de l'échelon communal faisait défaut.

Toutefois, à la même époque, une poignée de communes françaises avaient déjà initié une démarche proche du PCS : entre autres initiatives locales, l'institut des risques majeurs (IRMa) défendait alors la nécessité de réaliser des Plans Communaux d'Action.

En mettant en place une organisation communale, le but pour le maire est de supprimer les incertitudes, les actions improvisées, en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer les problèmes qui ne sont pas habituels.

Le plan communal passe petit à petit d'une obligation légale vers un acte prospectif de bonne gouvernance locale. Il permet avant la catastrophe de définir les rôles, d'informer et de mobiliser les acteurs et de mener des exercices afin de se tenir prêts et d'affiner les bons réflexes à avoir par chaque acteur.

Par ailleurs, il améliore la coordination des actions entre les élus et les services de secours en précisant le rôle de chacun. Ainsi, la commune est chargée essentiellement d'informer, d'alerter, de mettre à l'abri, d'interdire, de soutenir, d'assister, de ravitailler et de reloger les populations en danger.

La priorité du plan communal de sauvegarde

Pour l'élaboration du PCS, la commune doit procéder à l'inventaire complet des risques et des enjeux sur le territoire communal ainsi que des moyens pour faire face à la situation. Elle doit mobiliser les acteurs et les sensibiliser sur leurs rôles respectifs en période de crise. Les interactions devront enfin être huilées par des exercices réguliers.

A ce titre, un accent particulier est accordé à l'alerte et à l'information des populations. Il s'agit donc de mettre en place le dispositif d'alerte et d'information le plus efficace en fonction des moyens de la commune. Par ailleurs, le système doit être techniquement adapté aux populations cibles.

Il permet aux populations de suivre l'évolution de la situation et d'avoir accès aux consignes à suivre à chaque étape de la crise. Même à la fin de la menace, tout le monde doit être tenu informé de la fin de la menace ainsi que des mesures de relèvement en cours.

L'alerte doit donc être très performante et fiable. Le dispositif doit concentrer prioritairement ses forces sur ce sujet. Le maire doit utiliser tout moyen disponible sur le territoire de sa commune pour garantir l'efficacité de l'alerte. Les communes ne disposant pas de moyens techniques peuvent y pallier par une organisation humaine efficace (relais de quartiers, porte à porte...)¹¹.

¹¹ Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles (DDSC) / sous-direction de la gestion des risques avec l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa), *Plan communal de sauvegarde + Mémento*, Novembre 2005, P 26

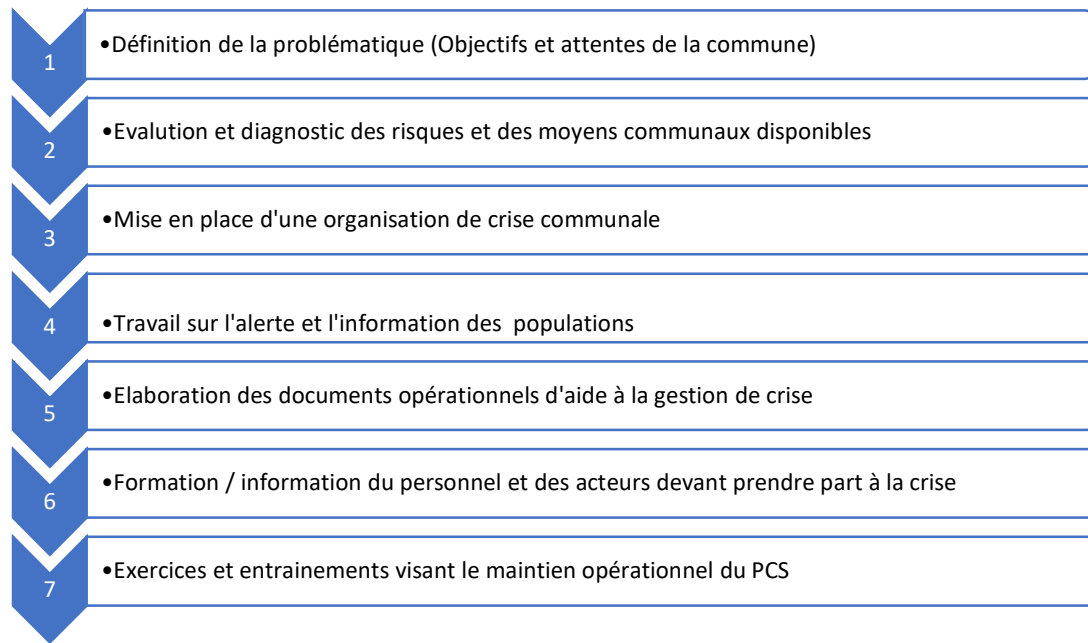


Figure 3: Les étapes de l'élaboration du PCS¹²

Les gages de succès du PCS

L'opérationnalité du PCS est indissociable d'une politique globale et interministérielle de promotion de la culture du risque. Un seul département, encore moins une commune ne peut réunir toutes les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à éteindre une crise. Cela est encore plus évident au regard des difficultés que traversent les collectivités locales des pays en voie de développement.

L'intercommunalité apparaît alors comme une solution de mutualisation des ressources et des compétences. Ainsi, plusieurs communes frappées par un phénomène commun peuvent mutualiser leurs efforts pour parvenir à une meilleure couverture des besoins des sinistrés.

Le PCS étant par ailleurs impulsé par l' élu local, il convient de noter que la motivation et l'engagement du maire sont très déterminants dans la réussite de l'opérationnalisation du PCS. Il ne suffit pas pour lui de faire élaborer un document mais de le porter et de créer la dynamique nécessaire à sa mise en œuvre. Ensuite, l' élu s'impliquera à sensibiliser et mobiliser les compétences municipales et les partenaires techniques et financiers de la municipalité autour du projet de PCS. Le document, il recherchera les financements nécessaires à sa mise en œuvre en le présentant partout où besoin est. Il responsabilisera un expert ou mieux une direction de la commune pour assurer la veille de la mise en œuvre des mesures du plan et il demandera des assises régulières du bureau de gestion des risques et un bilan régulier de la mise en œuvre du plan.

¹² http://www.irma-grenoble.com/05documentation/04dossiers_PJ.php?id_PJ=75&id_DT=3

2- Le cadre national de gestion des risques et des crises au Burkina Faso

Les instruments nationaux

Depuis 2008, un plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes est disponible au Burkina Faso grâce aux efforts du SP/CONASUR.

Quant à la DGPC, elle a assuré l'adoption d'une Politique nationale de protection civile (PNPC) et d'un plan d'organisation des secours (ORSEC).

Au plan national, ces instruments apportent un progrès significatif dans l'encadrement de la protection des populations en couvrant toute la chaîne de la protection et de la réponse face aux catastrophes. Le plan multirisque et la PNPC prévoient en effet les dispositions relatives à la prévision des catastrophes et la sensibilisation des populations. Le plan ORSEC approfondit l'organisation des mesures d'urgence.

Pour faire face à la problématique de la gestion des catastrophes, le Burkina Faso s'est doté de deux (02) instruments majeurs. Il s'agit d'une part, de la loi N° 012-2014/AN du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes et d'autre part du Plan d'action national pour le renforcement des capacités en matière de réduction des risques des catastrophes et de préparation à la réponse aux urgences adopté en novembre 2015.

Les acteurs de la gestion

La gestion des risques et des crises est assurée au Burkina Faso par des institutions gouvernementales, des ONG locales et internationales, et des institutions internationales avec le CONASUR comme centre du dispositif.

Au titre des acteurs gouvernementaux, nous avons principalement le SP/CONASUR et les services de la protection civile.

Mis en place en 1993 par l'Etat, d'abord en tant que comité national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), le Comité a été transformé en Secrétariat permanent en 2004 afin de lui donner plus de marge de manœuvre. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère de la femme et de l'action humanitaire. Il assure la coordination des interventions à caractère humanitaire et sociale en cas de crise. Il a pour tâches spécifiques :

- d'assurer la prévention des catastrophes en travaillant à accompagner l'Etat et l'ensemble des acteurs à une meilleure préparation aux urgences ;
- d'assurer au mieux les secours d'urgence en cas de catastrophe et de crise ;
- assurer la réhabilitation et le relèvement précoce de personnes victimes de catastrophe et de crise ;

La DGPC est la plus ancienne des deux car elle a été créée en 1978 pour faire face aux sinistres tels que les incendies et les accidents technologiques. En collaboration avec autres les services de la protection civile, elle met en œuvre le plan ORSEC. Les services de protection civile comprennent la Brigade nationale des sapeurs-pompiers (BNSP), la Direction générale de la protection civile (DGPC) et l'Institut supérieur des études de protection civile (ISEPC). Ils sont placés sous la tutelle technique du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.

A côté de ces deux principales structures, il y a la Croix rouge burkinabè qui joue un grand rôle dans la réponse aux catastrophes grâce à son large réseau de volontaires.

De même, il y a les organismes du Système des Nations Unies (SNU) constitué d'agences comme le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), etc., dont les activités humanitaires sont coordonnées par le Coordonnateur Résident avec l'appui du Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (UNOCHA).

On note la présence au Burkina Faso de nombreuses organisations humanitaires internationales contribuant à prévenir et lutter contre les crises. Il s'agit notamment du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), de l'Oxford Committee for Relief Famine (OXFAM), de Save The Children, du Danish refugee council (DRC), du Norwegian refugee council (NRC), de l'International Rescue Committee (IRC), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de Terre des hommes...

Des organisations non gouvernementales (ONG) nationales apportent leur pierre à l'édifice de même que certains particuliers qui apportent des secours spontanés aux sinistrés et personnes déplacés au nom de la solidarité africaine, une valeur culturelle utile dans la situation.

Les partenaires techniques et financiers

La commune de Ouagadougou entretient des relations avec plusieurs partenaires dont la coopération avec Grand-Lyon en France qui touche le domaine de la gestion des risques et des crises¹³. En effet, entre la BNSP de Ouagadougou et FasoFeu, une association des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon, il existe un accord d'amitié soutenu par les communes de Ouagadougou et de Grand-Lyon, elles-mêmes en lien de coopération décentralisée.

La commune de Ouagadougou est aussi membre de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) qui lui apporte un soutien dans plusieurs projets de développement contribuant à la réduction des risques et catastrophes en milieu urbain : réalisation d'ouvrages

¹³ Adama ZERBO, Directeur des relations internationales de la commune de Ouagadougou, Entretien direct du 24 août 2021 à Ouagadougou

de drainage, de centres de gestion des déchets et acquisitions de matériels techniques au profit des services municipaux.

D'autres partenaires tels l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), l'Agence française de développement (AFD) et l'Union Européenne (UE) accompagnent également la commune de Ouagadougou sur d'importants projets contribuant à la réduction des risques.

C'est d'ailleurs avec l'appui de partenaires tels que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la coopération japonaise et la coopération luxembourgeoise et la collaboration des acteurs humanitaires ci-dessus évoqués que la commune a pu élaborer son plan de réduction des risques, objet de la présente étude.

3- Le plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement de la commune de Ouagadougou (PRRRR_CO)

Historique et présentation du PRRRR_CO

Les inondations de 2009 furent l'une des plus grosses crises humanitaires que le Burkina Faso ait connu depuis la grande sécheresse de 1973. Pour y faire face les mécanismes d'urgences des Nations Unies furent mises en branle pour venir en appui au dispositif national. L'une des premières constatations faites par ces institutions fut l'absence d'un plan de contingence au niveau de la commune de Ouagadougou, la plus touchée, pour faire face à de tels événements. Par ailleurs, le post disaster needs assessment ou l'évaluation des besoins après la catastrophe a révélé un besoin en renforcement des capacités nationales en matière de RRC. Une requête fut donc faite aux PTF afin d'aider à renforcer les capacités nationales en réduction des risques et doter la commune d'un plan de contingence.

Un consultant fut recruté et un pool de compétences communales et nationales appuyées par les partenaires techniques fut réuni en comité de travail pour le suivi des propositions.

Après des recherches documentaires et des sorties de terrain dans la ville de Ouagadougou ainsi que l'approche des chercheurs et acteurs du domaine, des risques furent identifiés et hiérarchisés dont les 4 principaux et par ordre de gravité et qui représentent les principales menaces identifiées sur le territoire de la commune après analyse :

- les inondations et vents violents ;
- les attaques terroristes ;
- les épidémies et épizooties ;
- les incendies et explosions accidentels.

Pour la gestion desdits risques le document propose un dispositif de gestion et de coordination placé sous la direction du maire qui prévoit la mise en place d'un Bureau Communal de Gestion des Risques (BCGR) doté de deux composantes, à savoir un Comité de Direction et un Comité Technique comprenant une Cellule de Veille Permanente et des membres issus des services techniques de la commune impliqués dans la gestion des catastrophes et crises et d'acteurs du dispositif national de gestion des catastrophes. Le mécanisme proposé s'inscrit donc dans le cadre des plans nationaux, à savoir le Plan national multirisque et le Plan ORSEC¹⁴.

Le PRRPRR-CO, sur un total de 137 pages, est organisé autour des points suivants :

- une analyse de la situation et des risques ;
- une stratégie de réponse ;
- une mise en œuvre opérationnelle ;
- des mécanismes de coordination et de gestion ;
- des modalités du soutien opérationnel ;
- des mesures préparatoires et lacunes possibles ;
- des besoins de financement et stratégie de mobilisation des ressources.

Prévue pour s'exécuter sur la période 2017-2019, il nécessite un budget indicatif de 3 068 326 350 de francs CFA pour la préparation, la réponse et le relèvement. Certaines sommes restent inconnues et pourraient sans doute encore hausser le présent budget. Ce sont notamment 16 actions préparatoires à la mise en œuvre du plan dont le recrutement d'un expert en RRC, la réalisation de formations préalables, l'élaboration de plan de continuité d'activités, la tenue de plaidoyer et lobbying et de mobilisation de fonds.

Après plusieurs sessions d'amendements qui ont connu une forte implication des structures techniques conviées au sein des différents départements ministériels et des partenaires techniques, le document a été validé puis soumis au conseil municipal pour adoption. Par la suite, il a été multiplié et distribué aux directions techniques afin d'en assurer la mise en œuvre avec l'appui des partenaires tels que le CONASUR, la DGPC et la Croix-Rouge burkinabè. C'est auprès desdites directions techniques municipales que nous vérifierons l'état de son application.

¹⁴ Plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement – Commune de Ouagadougou, P 8

PARTIE 2 : RESULTATS : APPLICATION ET RETOUR D'EXPERIENCE POUR UN FUTUR PLAN COMMUNAL PLUS IMPACTANT

Chapitre 1 : Le PRRPRR-CO à l'épreuve des risques urbains

1- Actes d'application et évolution de la réponse de crise

Le sondage en ligne en vue d'apprécier la réduction des risques de catastrophes au niveau national dans les communes ci-dessus représentées dans la carte N°2 et mesurer l'avancée de la ville de Ouagadougou en la matière a révélé des informations assez intéressantes.

Ainsi, d'une manière générale, il révèle une similarité de risques entre Ouagadougou et les autres communes urbaines. Ce qui nous permettra de comparer aisément les mesures qu'elles prennent vis-à-vis de ces risques. C'est ainsi que :

- toutes les 12 des communes urbaines ci-dessus citées connaissent des inondations et vents violents comme Ouagadougou ;
- 11 sur 12 de ces communes déclarent un risque de conflit foncier ;
- 8 d'entre elles craignent un risque d'incendie et explosion accidentelle ;
- 5 sur 12 communes craignent pour un risque d'épidémies ou et épizooties ;
- 4 communes urbaines déclarent des risques d'attaques terroristes , de sécheresse ou de famine.

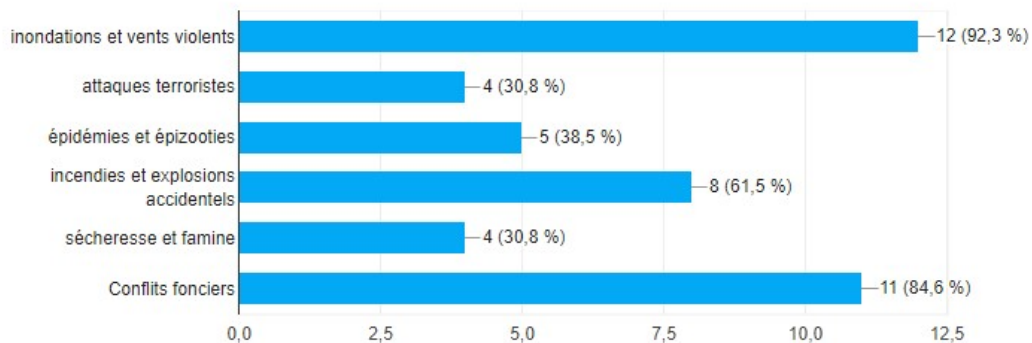


Figure 4: Risques rencontrés par les 12 communes urbaines enquêtées

Mais à la question de savoir quel est le risque le plus important, les conflits fonciers prennent la tête de liste et se présentent comme le risque majeur, la menace urbaine la mieux partagée (84,6%). En deuxième position apparaît le risque d'inondation et vents violents (92,3%). Les risques d'attaques terroristes viennent en troisième position dans les inquiétudes des autorités communales.

Le choix du risque majeur (conflit foncier) ne correspond pas à celui du plan étudié (inondation), ce qui pourrait expliquer également le niveau d'application du plan proposé. Deux arrondissements (numéro 2 et 7) ont pris part à l'enquête à Ouagadougou mais leurs choix du risque majeur ont porté sur les conflits fonciers et les attaques terroristes. Le conflit foncier n'étant pas cité dans le plan de réduction des risques comme risque majeur, peut-on penser que le plan de 2017 s'est trompé de cible ou n'est plus en phase avec les réalités urbaines actuelles d'où son délaissement ?

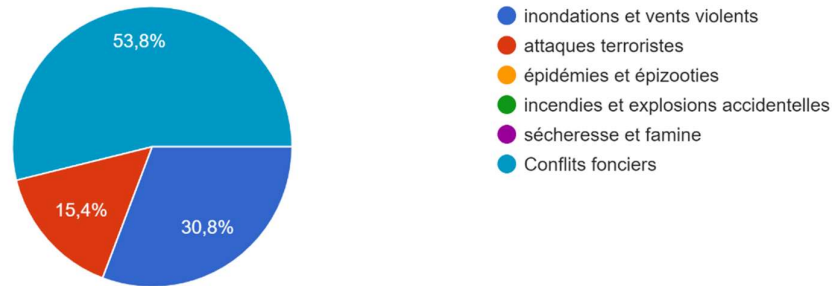


Figure 5 : Risques majeurs dans les 12 communes urbaines

Rappelons néanmoins que le risque d'inondation, risque majeur à Ouagadougou selon le PRRPRR-CO, est le risque qui existe dans toutes les 12 communes enquêtées même s'il ne constitue pas partout la plus grande menace.

Mise en œuvre des mesures prévues dans le PRRPRR-CO

Le premier sentiment général qui entoure la question de la mise en œuvre du PRRPRR-CO est celui d'un projet inachevé dans son processus et en phase d'être oublié dans ses détails. La quasi-totalité des acteurs interrogés, à l'exception de deux, se rappellent juste avoir pris part aux travaux de son élaboration. A ce jour, ils ne savent plus la décision de la commune vis-à-vis de ce document dont ils ne souviennent plus très bien du contenu.

Il est donc clair de préciser d'entrée qu'il n'y a pas eu de travail formel de mise en œuvre des actions préparatoires prévues pour la mise en œuvre du plan tels que :

- Recruter un consultant pour un appui au conseil municipal en matière de RRC. Cet expert qui devrait aider la commune à comprendre le plan et dérouler le processus n'a pas été recruté.
- Organiser un plaidoyer pour une augmentation substantielle des fonds alloués à la question de la RRC dans le budget communal. Il n'existe toujours pas de ligne allouée à la gestion des risques. Le budget alloué à la Direction générale des services sociaux

est un budget de fonctionnement¹⁵ et il n'a pas sensiblement changé depuis l'adoption du PRRPRR-CO.

- Reproduire et diffuser le plan communal. Sauf auprès de la direction des affaires sociales où il existe une seule copie physique du document et au SP/CONASUR où il a une version numérique du document sans ses annexes, nous avons au cours de nos rencontres constaté que la plupart des acteurs n'ont pas eu le document ou bien ne l'ont plus. Il y a donc un sérieux problème d'appropriation du document car tout le monde en parle vaguement.
- Mettre en place le bureau communal de gestion des risques (BCGR) : les échanges en vue de sa mise en place n'ont pas eu lieu et la commune n'en dispose toujours pas. Il n'y a pas eu en effet de concertation entre la mairie et le CONASUR pour mettre en place le Bureau communal de gestion des risques (BCGR) prévu par le PRRPRR-CO. Les dernières concertations touchant indirectement le sujet datent de 2019 où le CONASUR sollicitait un point sur la cartographie des zones inondables¹⁶. Cette cartographie n'est à proprement pas disponible non plus.
- Reloger les populations menacées hors des zones inondables : Lesdites zones sont toujours habitées malgré les sensibilisations et l'accompagnement public à se reloger. L'aide a été jugée insatisfaisante en vue de se rétablir ailleurs par de nombreuses familles qui sont revenues s'y établir dans les zones à risques.

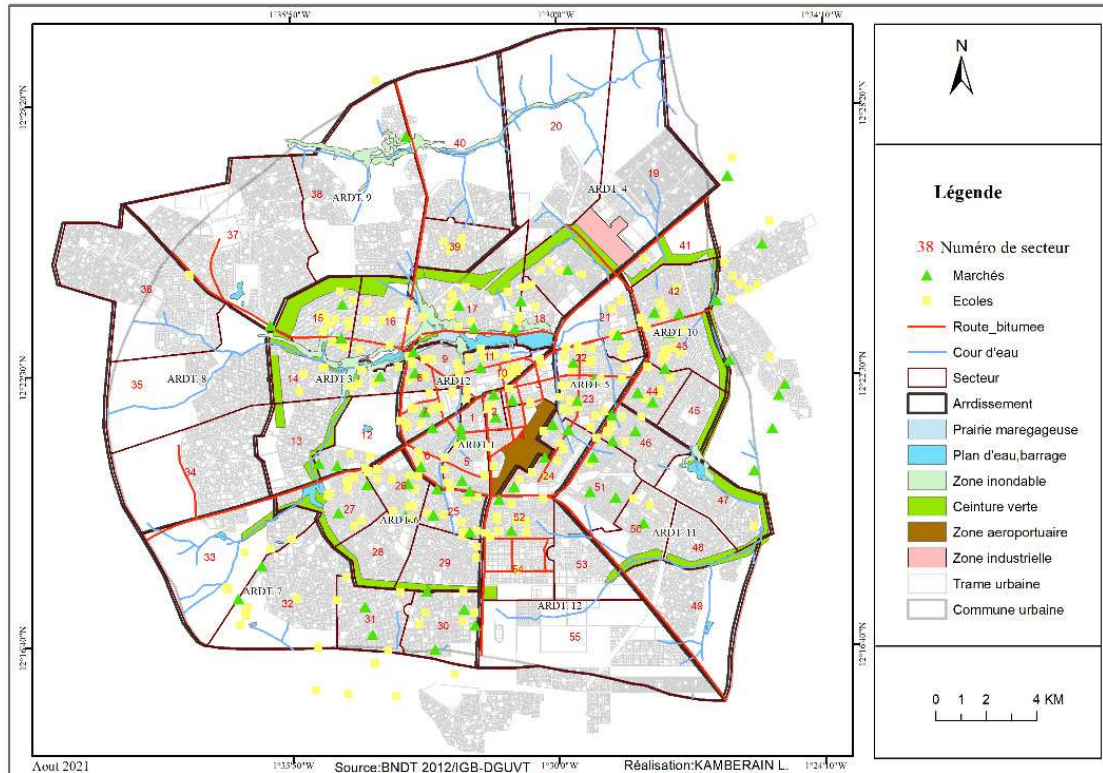
Il convient de noter qu'il n'y a pas eu également de mesures pour sauvegarder les zones de relogements proposées. Certains attributaires ont vendu ces espaces qu'ils n'avaient pas l'intention de rejoindre. Une mesure drastique mais pas forcément des plus unanimes a dû même être prise le 21 juin 2018 par madame la Ministre en charge de la solidarité nationale afin de contraindre les populations à quitter les zones à risques. En effet, à travers une lettre adressée au maire de la commune de Ouagadougou, elle informait que « Le CONASUR n'interviendra pas dans les zones inondables dûment identifiées pour la gestion des mêmes situations... » et invite la Maire à faire « une large diffusion de l'information afin que les populations de ces zones prennent toutes les dispositions pour protéger leurs vies et leurs biens »¹⁷. Elle estimait qu'après les phases de sensibilisation, il était temps que l'autorité adopte enfin une posture de fermeté face aux risques, parfois mortels, encourus par certaines populations de l'agglomération ouagalaise en particulier.

Nous pouvons donc conclure à l'échec de la recherche d'une solution pérenne et l'abandon de ces populations à leur sort et ce en déphasage avec les obligations humanitaires de l'autorité publique.

¹⁵ Entretien avec le Directeur général des services sociaux ci-dessus cité

¹⁶ Florent Y. BAKIONO, Secrétaire permanent du CONASUR, Entretien direct du 19 juillet 2021 à Ouagadougou

¹⁷ <https://fr.allafrica.com/stories/201807020633.html>, publié le 1^{er} juillet 2018, consulté le 2021-08-22 à 19:20:22



Carte 1: Habitats, écoles, marchés et hydrographie de la commune de Ouagadougou

- **Mettre en place un système d'alerte précoce (SAP)** : les canaux d'alerte de la commune restent les mêmes sauf à les dynamiser en cas de besoin comme lors de la COVID-19. Il s'agit de la presse nationale et internationale, la page Facebook de la commune, la radio municipale de Ouagadougou, les crieurs publics et la sirène communale.



Image 1: la sirène de la commune de Ouagadougou

- **Identifier et préparer des sites d'accueil** : sans autre forme de procédure, les sites d'accueil restent tacitement les écoles et collèges communaux dans les différents secteurs. La DGSS dispose des contacts des responsables et ils peuvent être mobilisés pour disponibiliser les lieux dans les deux heures qui suivent un sinistre¹⁸.
- **Former les membres du conseil municipal, de l'administration municipale, du BCGR et des membres sectoriels** : Ces formations n'ont pas été non tenues pour l'inexistence des instances préalables.
- Organiser un exercice de simulation : cela intervient en fin de processus alors que rien n'est en place pour le moment.

Que s'est-il donc passé alors que le besoin était réel et l'est toujours et quand on sait que les partenaires techniques et financiers ont validé et accompagné le processus ? En effet, le document et les échanges avec les acteurs montrent une large implication des acteurs communaux et nationaux clés de la RRC.

Ouagadougou ne se distingue pas sur le plan formel au regard d'un tel bilan et reste avec la grande majorité de communes urbaines qui déclarent dans notre sondage ne pas disposer :

- de bureau communal de gestion des risques (100 % des enquêtées) ;

¹⁸ Entretien avec le Directeur général des services sociaux (DGSS)

- d'une ligne budgétaire dédiée à la gestion des situations de catastrophes (100% des enquêtées),
- de ressources pour venir en aide aux populations sinistrés (38% des enquêtées)

5 communes sur 12 déclarent ne disposer d'aucune ressource pour faire face aux situations de catastrophes ; ce qui mérite une inquiétude.

3 communes seulement sur 12 déclarent disposer de stocks de vivres pour les cas de sinistres.

D'autres mettent rapidement en place un comité de crise ou appellent directement à l'aide le comité départemental de secours d'urgence et de réhabilitation (CODESUR) ou d'autres partenaires.

Tous les risques identifiés par le PRRPRR-CO demeurent d'actualité et nous avons donc majoritairement affaire à une réponse de crise non planifiée au niveau des communes. Lorsque qu'un danger survient la survie des populations est remise entre les mains des partenaires nationaux et internationaux.

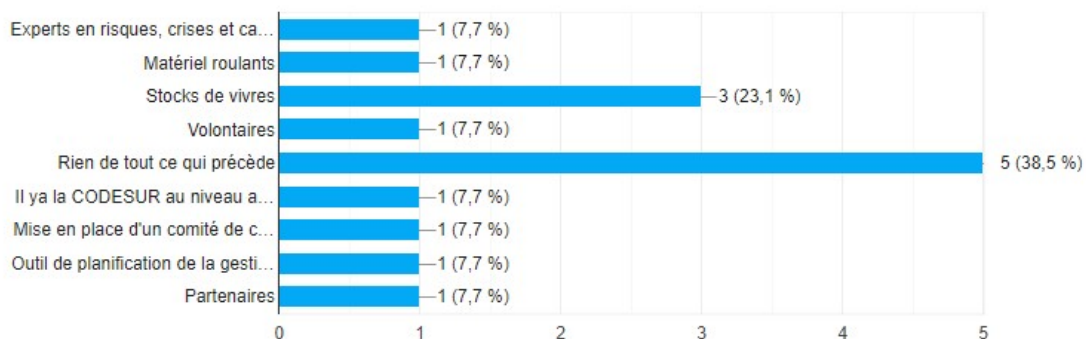


Figure 6: Ressources de crises disponibles dans les 12 communes enquêtées

Des arguments reçus par le faible suivi

Le recoupement des entretiens avec les acteurs clés de la RRC révèle que le PRRPRR-CO a connu une élaboration assez laborieuse. Les acteurs de la RRC réunis en comité de suivi n'ont pas manqué en effet de demander un document des plus complets, lisibles et conformes aux réalités de la commune¹⁹ malgré les difficultés du consultant à accéder à certaines données et un délai de travail qui s'est avéré insuffisant²⁰. Le document fut donc terminé quelque peu au forceps, ce qui a dû refroidir les ardeurs des différentes parties pour la suite.

Aussi, les autorités communales n'auraient par ailleurs pas bien compris le plan proposé²¹ bien qu'il soit très riche. Comme ci-dessus évoqué dans les gages de succès du PCS, il faut une forte

¹⁹ Entretien avec le 1^{er} adjoint au maire de la commune.

²⁰ Entretien avec le consultant

²¹ Entretien avec le Chef de service assurant l'intérim des affaires sociales

motivation de la part du Maire après l'adoption du plan pour prospecter et/ou saisir toute opportunité de soutien de la mise en œuvre (partenariat ou financement). La défaillance du travail de communication et de formation qui devrait suivre l'adoption du document en serait l'une des causes.

Le dispositif prévu par le plan serait aussi trop lourd à actionner²². En effet, il nécessite la réalisation d'études préalables ou le recours à d'autres consultances onéreuses (pour conseiller la commune en RRC, mettre en place le SAP, former les différents acteurs, élaborer les plans de continuité d'activités).

Par ailleurs, la mise en place du bureau communal de gestion des risques implique de nombreux acteurs extérieurs à la commune et requiert des moyens importants pour les réunir²³. Cela pourrait expliquer le fait que les acteurs de la RRC n'aient plus pu se réunir depuis la fin de l'élaboration du document qui bénéficiait d'un financement.

Budgétisé à plus de 3 milliards de francs CFA, le PRRPRR-CO intimide à l'échelle d'une commune. Même au niveau étatique, une telle somme n'est pas facilement mobilisable par n'importe quel département.

Les catastrophes n'attendent pas qu'une cité soit dotée d'un plan de réponse, de ressources humaines, matérielles et financières et de dirigeants motivés avant de la frapper. Autant y penser et au-delà de la pensée consignée sous forme de plan de réduction des risques, mettre en place les institutions prévues et aller à la recherche des ressources nécessaires avant la survenue de la crise. Ainsi, comme le démontre le tableau ci-dessous, la commune a traversé de nombreux sinistres avant et avec le PRRPRR-CO :

Année	Type de sinistre	Nombre de victimes	Arrondissement concerné	Observations	Dons	Coût en F CFA
2015	Inondation	2 274 familles	N° 3, 4, 8, 10	Inondations des 24 juin et 2 août	Appui en vivres, moustiquaires et vêtements : -40 sacs de riz de 50 kg ; -10 sacs de mil de 100 kg ; -20 sacs de maïs de 50 kg ; -20 sacs de couscous (semoule) ; -2 balles de friperie pour enfants ; -10 cartons de biscuits énergétiques ; -100 moustiquaires ;	1 677 500

²² Entretien avec DGSS

²³ Entretien avec le 1^{er} adjoint du maire

					-Des couvertures ; -Des ustensiles de cuisine ; -Du matériel scolaire pour élèves ; -Des actes administratifs	
2016	Inondation	17 250 personnes	N° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	Inondations des 19 et 20 juillet	Appui en vivres et non vivres : -250 sacs de riz de 50 kg ; -440 sacs de riz de 22,5 kg ; -20 bidons d'huile de 20 L ; -360 nattes de 2 places ; -05 cartons de savons ; -50 couvertures -10 paquets d'eau minérale	11 192 000
2017	Incendie	153 personnes	N° 10 (Nioko 2)	-	-	-
2018	Inondation	235 personnes	N° 3	Inondation du 23 juin	-	-
2019	Inondation	149 ménages	N° 9	Inondation du 29 août	-	-
	Explosion de dynamites	46 personnes	N° 9	15 janvier	-	-
	PDI arrivées à Ouagadougou pour cause d'insécurité	Plus de 1000 PDIs	N° 9	Mai	Appui en vivres et non vivres : -10 sacs de riz de 50 kg ; -10 sacs de maïs de 50 kg ; -30 fûts ; -60 seaux ; -30 bouilloires	2 248 000
	PDI arrivées à Ouagadougou pour cause d'insécurité	294 PDIs	N° 8	Mai	Appui en vivres : -03 tonnes de riz ; -03 tonnes de maïs	-
	refugiés arrivés à Ouagadougou pour cause	114 réfugiés maliens	N° 3	22 juin	-	-

	d'insécurité					
2020	COVID-19	9 736 personnes	40 marchés et populations vulnérables	-	Don de la Chambre de commerce et autres partenaires de la commune : 50 tonnes de riz et 100 tonnes de maïs	52 000 000
		4 200 personnes	-	-	Don de la FAO à la Commune	500 000 000
	Inondation	34 193 personnes	N° 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11-	-	Don de l'Assemblée Nationale à la commune : 50 tonnes de riz et 100 tonnes de maïs	42 000 000

Tableau 3: Sinistres ayant entraîné une intervention de la commune ces 6 dernières années²⁴

Actions contribuant à l'atteinte des objectifs du PRRPRR-CO

✓ Culture du risque

Les catastrophes surviennent toujours sur un territoire donné appartenant à une collectivité et il s'agit pour le CONASUR d'accompagner les collectivités qui en sont d'ailleurs membres. En effet, au niveau départemental, le Maire est le vice-président du Conseil départemental de secours d'urgence et de réhabilitation (CODESUR) et au niveau provincial, le maire de la commune chef-lieu de province comme Ouagadougou pour le Kadiogo est le vice-président du Conseil provincial de secours d'urgence et de réhabilitation (COPROSUR). Les maires étant membres des démembrements du CONASUR, ils agissent à travers ces dispositifs pour les questions de gestion des risques et de catastrophes. Ils portent donc les mêmes missions que le niveau central. Mais au regard du fait que les communes dans leurs pratiques habituelles ne soient pas très averties des questions de gestion des risques, le CONASUR a inscrit dans ses activités l'accompagnement des communes à l'élaboration de plans de contingence. Le plan de contingence aide les collectivités à réaliser la cartographie des risques de leur communes, de regarder la probabilité de leur survenue, d'apprécier les impacts au regard d'événements passés, d'envisager les impacts en tenant compte de l'évolution de la situation, d'identifier les solutions qui peuvent être envisagées, d'estimer les capacités qui existent et de définir les seuils à partir desquels la commune peut faire appel à un niveau supérieur... Ainsi naquit le plan de contingence de la ville de Ouagadougou dont la nécessité s'est faite ressentir après les inondations de 2016 provoquées suite à une pluie de 56 mm au cours desquelles environ 12500 sinistrés ont été enregistrés et repartis en 21 sites d'accueil. Ce fait démontre que leçon n'avait pas été tirée des inondations de 2009 et des mesures prises :

²⁴ Source : Direction des affaires sociales, 2021

- identification de site d'accueil en cas de sinistre (écoles à définir par zone et en informer les tenants de clés),
- définition des premières actions à mener au niveau municipal en attente d'un renfort (convocation de la réunion d'urgence par le maire avec les membres du CODESUR, évaluation de la situation et des capacités, première réponse).

Ce plan est venu donc aider la commune à intégrer la RRC comme une priorité de développement urbain. Il permet de protéger les populations contre un certain nombre de catastrophes. Il permet à la commune de préserver un certain nombre d'investissements et d'asseoir les conditions d'un développement durable. Le plan a donc pour objet d'être un outil de planification, d'aide à la décision et d'action concrète dans le temps en cas de catastrophe. Cependant, sa mise en place est un travail de co-construction dans lequel le CONASUR intervient en qualité de partenaire technique de la commune en figurant dans le comité technique pour valider les différentes étapes de l'élaboration du document.

L'avantage que la commune de Ouagadougou a à posséder ce document consiste à être déjà sensibilisée pour une diligente préparation de la réponse. La commune est donc à ce jour consciente de ses risques et du travail à faire pour leur évitement. Elle a l'avantage d'avoir déjà pensé en cas de sinistre le rôle de chaque acteur et les moyens à mobiliser. L'exercice donne à la commune une certaine proactivité et une flexibilité dans la gestion de cas similaires.

Les communes qui s'y attèlent comme Ouagadougou à l'élaboration de plan de contingence comblent l'insuffisance des moyens au niveau du CONASUR pour former tous ses démembrements. Ainsi de 2016 à nos jours 49 plans ont été élaborés dont le plan national, 10 régions sur 13, 2 provinces sur 45 et 31 communes sur 352 en ont bénéficié. 3 plans sont en cours d'élaboration et grâce à l'appui de ses partenaires le CONASUR espère atteindre 100 plans d'ici la fin de l'année 2021²⁵.

✓ **Prévention des inondations**

Après l'élaboration du plan, la commune a pu réaliser un certain nombre d'ouvrages de drainage ; ce qui contribue fortement à limiter le risque d'inondation même à une hauteur d'eau de 100 mm²⁶. Pendant les inondations de 2009, la ville disposait d'environ 200 kms d'ouvrage de drainage. Aujourd'hui la ville a doublé et tend même à tripler sa capacité. Elle a connu de grands projets d'assainissement pluvial parmi lesquels on peut citer la construction des canaux primaires des marigots Kadiogo (4,7 km), de Zogona (4,4 km) et de Wemtenga (4,8 km) et le canal central (5km) permettant de drainer les eaux vers les exutoires que sont le barrage n°2 et le Parc Bangr-Wéogo, qui est une forêt classée située juste en aval du barrage n°3 et autres réalisations.

²⁵ Entretien avec SP/CONASUR

²⁶ Entretien avec SP/CONASUR

La réalisation de ces grands caniveaux et ceux en marge des travaux du petit échangeur entre l'hôpital Yalgado et la forêt Bangr-weoogo, du pont de Hanayelé vers Kossodo et des nouveaux goudrons du quartier Karpaala sont entre autres ouvrages de drainage qui ont conduit aujourd'hui à craindre moins une certaine hauteur d'eau. La ville comprend aujourd'hui plus de 500 kms de caniveaux²⁷ et de nombreuses réalisations en cours ainsi que des financements acquis (confère tableau 4 ci-dessous).

Désignation	Quantité (mètre linéaire)	Montant (F CFA)	Observations
Financement : Agence française de Développement (AFD)			
Réalisation de Caniveaux en béton armé : « toutes sections rectangulaires confondues »	61 021	7 437 803 056	
Réalisation de dalots: « toutes sections rectangulaires confondues »	8 748, 6	1 760 603 468	
Dallettes pour caniveau en béton armé : « Toutes dimensions confondues »	37 106, 4	2 157 415 547	
Assainissement gare de Tampouy et de l'Est		340 000 000	Il s'agit du montant estimé sur la base de Ouaga inter et Ouaga Ouest déjà en travaux en attendant que l'étude vienne confirmer
Etudes	A définir à l'issue de l'étude	732 996 500	Il s'agit du montant prévisionnel pour l'étude d'assainissement des centralités de Tampouy et Katr yaar dont le financement sera assuré par l'AFD
Montant Total		12 428 818 571	
Financement : Banque Islamique de Développement (BID)			
Réalisation de Caniveaux en béton armé : « toutes sections rectangulaires confondues »	19 815	2 464 206 727	
Réalisation de dalots : « toutes sections rectangulaires confondues »	3 151	669 548 511	
Dallettes pour caniveau en béton armé : « Toutes dimensions confondues »	8 152	339 956 019	
Montant Total		3 473 711 257	
Financement : Banque Africaine de Développement (BAD)			
Aménagement du canal Mogho Naaba et affluents	13 253	7 866 595 325	

²⁷ SOME K. Wilfried, Chef du service à la Direction de la salubrité publique et de l'hygiène, Entretien du 13/08/2021

Désignation	Quantité (mètre linéaire)	Montant (F CFA)	Observations
Caniveaux toutes sections rectangulaires confondues +dalots+ dallettes pour caniveaux	15 086	3 410 329 683	-Financement Etat (contre partie nationale) à hauteur de 8,86 % -BAD : 91, 14 %
Etudes	A définir à l'issue de l'étude	263 434 999	Il s'agit du montant des études pour le second bassin du canal Mogho Naaba et pour le schéma directeur eaux pluviale financées par la BAD
Montant Total		11 540 360 007	
Financement : Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)			
Réalisation de Caniveaux en béton armé : « toutes sections rectangulaires confondues »	23 207	3 668 926 200	Il s'agit des coûts du volet strictement assainissement
Réalisation de dalots : « toutes section rectangulaire confondues »	1712	405 204 000	
Dallettes pour caniveau en béton armé : « Toutes dimensions confondues »	21 876	1 179 392 756	
Montant Total		5 253 522 956	
Financement : fonds national des études de préparation des projets et programmes (FONEPP)			
Etude assainissement canal Goundrin	A définir à l'issue de l'étude	257 765 842	Financement : Etat Burkinabè
Etude assainissement Amont rue Liwaga		138 446 110	
Montant Total		396 211 952	
Financement : Banque Européenne d'Investissement (BEI)			
Projet d'Assainissement et d Drainage de Ouagadougou (PADO) : Aménagement drain de Tanghin	5 000	9 839 355 000	

Tableau 4: Quelques grands aménagements et projets d'ouvrages de drainage de la Commune de Ouagadougou²⁸

²⁸ Direction des opérations, Agence municipale des grands travaux, Récapitulatif des coûts des travaux d'assainissement et des projets sous maîtrise d'ouvrage déléguée de l'AMGT, août 2021



Image 2: Le grand canal de Kossodo, un des plus grands exutoires de la ville

Dans le cadre du Programme pays urbain du Burkina (PPUB), les municipalités ont obtenu un accompagnement de l'ONU-Habitat pour la réalisation des Schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) et des Plans d'occupation des sols (POS) sous l'égide du Ministère en charge de l'urbanisme. Ce fut le cas des communes de Ouagadougou, Tenkodogo, Bobo-Dioulasso, Dédougou et Dori. Ces travaux ont beaucoup aidé la ville dans la prévention des risques qui découlent avant tout d'une mauvaise planification urbaine dans laquelle les populations s'installent de manière anarchique. Ainsi, il fallait aider les communes à travers les SDAU à une meilleure cartographie des zones inondables et à une meilleure application des plans d'occupation des sols.

Le projet d'aménagement du Grand Ouaga impliquant Ouagadougou et ses communes riveraines prend en compte de nombreuses questions de développement urbain : Eau, énergie, environnement, mobilité, etc.



Image 3: Le canal du pont Kadiogo après la pluie du 26 /08/2021

✓ **Education à la RRC et aux interventions du CODESUR**

Par ailleurs, la commune a mené beaucoup de sensibilisation dans le sens du développement d'une conscience collective à une prévention des catastrophes (usage des poubelles, curage des caniveaux par les populations). Ces activités contribuent à une meilleure connaissance des risques, une meilleure préparation, une meilleure réponse, une meilleure reconstruction après catastrophes et travaillent à une plus grande résilience des populations.

D'autres actions de sensibilisation des populations ont concerné le respect des zones balisées comme zones inondables en ne s'y établissant pas. Des émissions radiophoniques ont été tenues par la Mairie en partenariat avec le SP/CONASUR à la Radio municipale de Ouagadougou pour expliquer les actions du CODESUR dont le maire est membre en période de catastrophe.

✓ **Lutte contre la COVID-19**

Il y a eu également la forte contribution de la commune à contrer la pandémie de la Covid-19. Au Burkina Faso, la Covid-19, depuis le 09 mars 2020, date sa déclaration officielle au Burkina Faso a fait au 21 août 2021, selon le Service d'information du Gouvernement, 13 715 cas dont 5 105 femmes et 8 610 hommes. Sur cet effectif bas comparativement aux pays occidentaux et certains pays africains, il n'y a eu que 171 décès depuis le début de la pandémie et 13 461

guérisons. Le pays semble épargné au regard de ce faible taux même s'il ne s'agit que des cas officiellement déclarés.

Pour faire face à la COVID-19, un comité national, 05 comités sectoriels et un secrétariat exécutif ont été mis en place. Le comité national regroupe les ministres et est dirigé par le premier ministre. Les 05 comités sectoriels réunissant chacun un certain nombre de départements techniques sont le comité sectoriel santé, le comité sectoriel liberté publique, le comité sectoriel coopération et développement, le comité sectoriel communication et le comité sectoriel assistance humanitaire. Le comité assistance humanitaire dont le SP/CONASUR est le coordinateur regroupe les ministères en charge de la santé, de la sécurité, de l'administration territoriale, l'action humanitaire et l'agriculture. Le secrétariat exécutif est logé à la primature et coiffe les 05 comités sectoriels. Au 31 août 2021, environ 118 019 personnes s'étaient faites vacciner aussi contre la COVID 19.

La commune de Ouagadougou, pour sa part, a pris conformément aux recommandations des autorités sanitaires toutes les mesures qui ont permis d'éviter la propagation de la pandémie : fermeture des marchés, assistance des populations en situation de confinement, diffusion de messages de sensibilisation, distribution de masques et gèles hydroalcooliques, etc.²⁹. A titre illustratif, plus de 10 000 masques médicaux, 7500 paires de gants médicaux et 50 combinaisons ont été distribués aux formations sanitaires de la commune. Environ 6 440 masques, 300 paires de gants, 355 gels hydroalcooliques, une vingtaine de lave-mains ainsi que divers autres matériels ont été distribués³⁰ aux services municipaux pour lutter contre la Covid-19.

Les services de santé ont également mené des sensibilisations dans les secteurs de de la ville sur le respect des mesures barrières (lavage des mains, port du masque, distanciation sociale) et une désinfection des marchés.

En matière de communication, dans la première phase de la campagne de lutte contre la COVID-19, plus de 14 millions de francs CFA furent injectés (confection et pose d'environ 350 affiches, émissions radio et télé, homme-sandwich, etc.). Pendant la deuxième phase, toujours en cours, déjà environ 6 millions de francs CFA a été injecté dans la communication avec près de 296 affiches déployés dans la ville et des spots publicitaires en vue d'inciter les populations à continuer de se protéger à travers la vaccination et le respect des mesures barrières³¹.

²⁹ Confère tableau 3

³⁰ Fiches de répartition de la Direction des services de santé

³¹ Martial Rigobert TIENDREBEOGO, Directeur de Cabinet du Maire et responsable de la campagne de communication



Image 4: une affiche de la Commune de Ouagadougou pour la promotion du vaccin contre la covid-19

✓ **Assistance aux personnes déplacées internes et réfugiés de la crise sécuritaire et collaboration avec les Organisations de la société civile**

Pour ce qui est des OSC, l'action humanitaire n'est pas très bien structurée à Ouagadougou du fait que la ville sur décision du Ministère en charge de l'action humanitaire n'est pas officiellement un centre d'accueil pour les réfugiés et déplacés. Ne pouvant s'enregistrer officiellement auprès du CONASUR comme PDI, les déplacés de la région du Centre sont donc dans les communes voisines de Ouagadougou et c'est dans ces zones que l'on peut ressentir l'activité des OSC œuvrant dans le domaine humanitaire. Ceux qui sont malgré tout à Ouagadougou dans des quartiers comme Panzani à l'arrondissement 9 ainsi que l'arrondissement 8, bénéficient de dons de la mairie ou issus de certaines initiatives privées. Néanmoins, à travers des enquêtes régulières réalisées sur la vulnérabilité par le service de l'action sociale, une personne peut être prise en charge par le CONASUR en tant que personne vulnérable à Ouagadougou et non en tant que PDI.

Comme insuffisance, après les réalisations sus évoquées, il manque une réactualisation de la cartographie des zones inondables de la ville de Ouagadougou qui permet d'apprécier la situation à ce jour.

✓ **Lutte contre les incendies**

La BNSP a également bénéficié de la modernisation de son centre d'alerte. Concernant le personnel, il est passé de 600 en 2010 à près de 2000 en 2020, avec en moyenne, 250 recrutements par an depuis 2019. A cela s'ajoute, la création d'un détachement BNSP dénommé, *Silmandjé* qui intervient dans la lutte contre le terrorisme. La BNSP envisage par ailleurs la réalisation de 4 casernes supplémentaires à Boromo, Kaya, Ouagadougou et Koupéla.

La DGPC ambitionne de poursuivre la mise en place des ORSEC, élargir les centres de secours à tous les arrondissements des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso et mettre en place une agence nationale de gestion des risques et des catastrophes.

L'Institut supérieur d'études de protection civile (ISEPC) forme en protection civile des officiers et cadres du Burkina Faso et de 21 autres pays. Il a également des projets visant à ériger l'Institut en centre d'excellence, à mettre en place des curricula LMD et d'un laboratoire de recherche et de certification, ainsi que la construction du bâtiment administratif³².

Au cours de la 94^e réunion du bureau de l'AIMF qui a eu lieu le 20 juillet 2021 en marge des travaux de la 41^e assemblée générale à Kigali, le choix s'est porté sur la ville de Ouagadougou pour abriter en juillet 2022 le 43^e congrès de l'AIMF sur le thème "maîtriser les risques, conjurer les peurs". Ce choix témoigne de l'importance du thème de la RRC pour les municipalités à l'heure où l'actualité mondiale 2021 est marquée par les catastrophes sur tous les continents : grandes inondations en Belgique, en Allemagne et au Sénégal, incendies en Californie, en Grèce et Algérie, éruption volcanique en République Démocratique du Congo, tremblement de terre en Haïti, tempêtes tropicales en Louisiane, etc. engendrant des pertes économiques et humaines énormes.

✓ **Système d'alerte précoce et sécurité : Ouagalerte**

La commune de Ouagadougou dans le cadre du projet ISSH a développé une plateforme de veille citoyenne qui sera suivie par ses services techniques dont la Police municipale. Cette plateforme numérique permet aux citoyens munis d'un téléphone androïde 4.0 et plus de signaler toute situation de nuisance ou de menace à la sécurité, tranquillité et la salubrité publique de manière instantanée avec des images et la géolocalisation des lieux à l'appui.

³² Direction de la Communication et de la presse ministérielle, *Organisation du ministère : le ministre d'Etat visite les services de la protection civile*, publié le 27/01/2021 consulté le 24/08/2021 sur https://www.matd.gov.bf/accueil/actualites/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=246&cHash=45b6a7fee4d849ba9e66da02d990ad38

Cet outil en lancement va révolutionner la collaboration entre la commune de Ouagadougou et ses habitants en faisant de chaque citoyen un agent veille. En effet, depuis quelques années, avec la détérioration du climat sécuritaire national, il est sollicité une forte collaboration des populations avec les forces de défense et de sécurité.

Il permettra à la commune de mieux couvrir la ville en matière de surveillance des actes d'incivisme (jets d'ordures, déversement de produits dangereux, stockage de produits inflammables dans les domiciles, etc.).

La police municipale veille dans les grands marchés et autres espaces publics au respect de l'ordre et des mesures d'hygiène contribuant ainsi à la réduction des risques divers.

Limites de l'application du PRRPRR-CO

Les actions ci-dessus citées sont menées dans le cadre des missions ordinaires de salubrité et de tranquillité urbaine de la commune de Ouagadougou. Elles ne sont pas formellement menées en application du plan de réduction des risques. On pourrait parler d'une heureuse concordance.

D'ailleurs, le PRRPRR-CO a été élaboré pour s'appuyer sur les dispositifs existants ; à savoir le plan multirisque et le plan ORSEC. Procéder aux premiers constats et activer le dispositif du CODESUR s'inscrit bien en droite ligne de ces instruments de référence.

Pour le problème des inondations, une difficulté à soulever dans ces conditions est la décision du CONASUR de ne plus intervenir dans les zones dites inondables pour recenser et porter secours aux personnes sinistrées conformément à la décision prise en juin 2018 par madame la ministre en charge de l'action humanitaire. Cela éloigne la commune d'une réalité sur laquelle elle ne peut fermer les yeux : des zones à réorienter à d'autres usages ou à soumettre à un cahier de charge strict de construction adaptée ou encore à assister si les choses restent en l'état.

Une bonne communication et un lobbying étaient prévus pour la mise en œuvre du plan. En ne tenant pas ces activités préalables qui auraient permis à tous les acteurs de s'approprier le plan, l'autorité communale elle-même ne sait plus quoi en faire et cherche des solutions intermédiaires. La commune envisage de mettre en place un dispositif allégé composé du maire et de ses techniciens afin de remédier à la lourdeur alléguée du processus proposé dans le PRRPRR-CO³³. Cependant, ces mêmes services sont conscients de ne pas pouvoir couvrir seuls une catastrophe. Ils feront forcément appel aux structures déchargées pour alléger le processus. Hormis la constatation des événements, la DGSS ne dispose pas de secouristes ou encore de stocks de vivres ou non vivres.

³³ Abi Bakari OUEDRAOGO, Chef de service à la Direction des affaires sociales, entretien du 27/08/2021

Les ouvrages d'assainissement réalisés souffrent des mêmes problèmes d'entretien et d'incivisme qui impactent leur efficacité. Rapidement certains se dégradent ou se retrouvent obstrués par les déchets rejetés de manière sauvage. Ces déchets contribuent à annihiler les efforts de lutte contre les maladies : prolifération des moustiques entraînant des vagues épidémiques saisonnières de paludisme.

Même si l'autorité publique décide de ne plus assister les personnes installées à leurs risques et périls dans les zones inondables une certaine pression morale oblige la mairie face aux alertes des populations à agir.



Image 5: Chute des dalles du canal jouxtant l'Assemblée Nationale

En matière d'assistance aux PDIs, il manque une coordination des interventions qui se font à Ouagadougou. Au quotidien, l'on assiste à des dons organisés par diverses sociétés et associations de la place en quête de publicité qui ne passent pas par les autorités communales pour une meilleure organisation de la transmission aux nécessiteux. La ville n'étant pas reconnu comme un centre d'accueil par l'action humanitaire, les PDIs se retrouvent face aux populations sensibles à leur sort mais sans expérience en matière d'assistance humanitaire. Dans de telle situation, en cas de débordement lors d'une distribution ou d'un empoisonnement par un donateur mal intentionné, la responsabilité de l'autorité publique de les protéger sera vite soulevée.

De plus l'aide provient d'une initiative personnelle de l'élue, alors qu'elle devra être organisée dans un cadre formel afin d'en assurer la pérennité. En résumé, il est difficile de parvenir aux résultats escomptés sans passer par les institutions nécessaires pour organiser les efforts de la municipalité.



Image 6: Dépotoir sauvage débordant dans le canal jouxtant l'Assemblée Nationale

2- Analyse SWOT, discussions et recommandations

Analyse SWOT du PRRPRR_CO

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Permet à la commune d'être sensibilisée aux risques qu'elle encoure ; - Fournit des indicateurs pour suivre les risques ; - Fournit des exercices permettant de préparer les acteurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - a un caractère assez vaste (cumulativement un plan de réduction des risques et un plan de contingence) ; - nécessite un budget assez élevé pour le destinataire ; - nécessite la réunion d'acteurs assez difficiles à rassembler pour fonctionner ;

<ul style="list-style-type: none"> - Valorise des données de recherches scientifiques sur la RRC à Ouagadougou ; - Constitue une bonne base d'information pour en produire une meilleure version ; - Prend en compte tous les acteurs de la RRC ; - Contient des risques majeurs toujours d'actualité. 	<ul style="list-style-type: none"> - requiert des études complémentaires et un personnel spécialisé; - est actuellement en déphasage avec le nouvel organigramme de la commune ; - n'a pas prévu un organe transitoire à la mise en place des instances d'application
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - identifie des solutions pratiques aux difficultés de RRC dans la commune ; - identifie des pistes de partenariats pour la commune - permet de réduire les catastrophes ou leurs impacts et faire des économies d'échelle en termes de moyens alloués au secours et au relèvement ; - constitue une expérience à revendre à d'autres communes du Burkina Faso 	<ul style="list-style-type: none"> - Incompréhension et non application du plan les responsables communaux ; - Non priorisation des actions de RRC par les responsables communaux ; - Absence d'un cadre de suivi-évaluation et non fonctionnement des instances de mise en œuvre ; - Désuétude des mesures proposées

Discussions et recommandations

La présente étude avait pour objectif de vérifier l'état d'application du PRRPRR-CO. L'étude présente l'intérêt de rappeler le rôle du maire en matière de gestion de crise, à savoir que sur son espace territorial de compétence :

- Il dirige et coordonne les actions de tous les intervenants ;
- Il assure et coordonne la communication ;
- Il informe les niveaux administratifs supérieurs ;
- Il anticipe les conséquences de l'événement ;
- Il mobilise les moyens publics et privés sur son territoire de compétence.

Même quand les événements dépassent l'ampleur de sa commune et que le Haut-commissaire ou le gouverneur prend la direction, il lui reste tout de même des obligations parmi lesquelles :

- L'alerte des populations ;
- L'évacuation ou l'hébergement de personnes déplacées ;

- Le soutien matériel des populations³⁴ ;

D’où l’importance d’être préparé à telles situations en mettant en amont tous les outils nécessaires en place. L’étude rappelle l’avantage dont la commune de Ouagadougou dispose à posséder un tel cadre. Mais élaborer le cadre ne suffit pas. Il faut le communiquer, le tester et l’actualiser régulièrement d’où la nécessité des exercices.

La démarche adoptée fut celle de la rencontre des acteurs clés de la réduction des risques de catastrophes dans la commune de Ouagadougou afin de s’enquérir de la mise en œuvre des actions qui leur incombent. Il y a aussi eu quelques constats sur le terrain d’ouvrages réalisés en droite ligne des aspirations du PRRPRR-CO.

L’observation point par point des actions prévues dans le PRRPRR-CO a permis d’affirmer que ce document n’est pas formellement appliqué ; ce qui confirme notre hypothèse principale.

Les résultats de notre étude montrent que la commune mène d’importants travaux de réalisation d’ouvrages d’assainissement et de drainage. Ces travaux contribuent à améliorer le cadre de vie et mitiger le risque d’inondation reconnu comme le risque le plus important de la capitale par le plan. Cependant, il faut reconnaître que ces travaux se font dans le cadre des missions régaliennes de la commune en matière d’assainissement du cadre de vie. Ces travaux ne sont pas exécutés en tant que mesures du PRRPRR-CO. De même, une campagne de communication est menée dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 mais les services de santé n’avaient plus idée de la suite donnée au plan après son adoption³⁵.

Même si les travaux de drainage sont conformes aux prévisions du plan en matière d’élaboration et de la mise en œuvre d’un plan de curage des caniveaux afin de réduire les inondations, les zones balisées comme inondables sont toujours habitées et il n’existe pas à la fin de la période de mise en œuvre du plan un calendrier de départ de ces zones. Pire, le CONASUR a décidé de ne plus y intervenir ; ce qui augmente la vulnérabilité de ces populations et leur sentiment d’avoir été abandonnées³⁶. Ce constat de l’échec de la gestion post catastrophe d’une crise depuis plus de 10 ans et la réalisation d’actions par des acteurs qui ne se souviennent plus clairement du plan censé encadrer leurs décisions confirme notre première sous-hypothèse selon laquelle les actions de réduction des risques menées dans la commune de Ouagadougou ne s’inscrivent pas dans le cadre d’une mise en œuvre du PRRPRR_CO mais relève d’une heureuse coïncidence.

Le plan prévoyait une bonne communication et un lobbying afin d’être compris par les acteurs municipaux et les partenaires techniques et financiers. Cela devrait faciliter l’appropriation du

³⁴ Emmanuelle ROUX, Gestion de crise : le rôle du maire

³⁵ Entretien avec Adlaye NABALOU, chef de service à la direction des services de santé

³⁶ Sacha BRONFORT, Les stratégies d’adaptation face au risque d’inondation dans les zones d’habitat spontanés de Ouagadougou, Burkina Faso

plan et permettre de mobiliser les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Cette activité était l'élément déclencheur d'une bonne application du plan. Son absence a empêché la commune de comprendre elle-même la démarche à suivre pour appliquer le plan et prendre en compte la RCC dans le plan communal de développement, la programmation budgétaire et les programmes d'activités des services municipaux.

Peu à peu, le plan a été vu comme un document académique réservé aux techniciens de la RCC ou éloigné des réalités de la commune et nécessitant des moyens dont la commune ne dispose pas au regard de ses priorités. Il est donc apparu difficile de faire voter un budget pour les risques qui ont pour nature d'être incertains pendant que des besoins pressants existent. Dès lors, le service social communal n'a pas véritablement évolué : pas de recrutement d'expert pour porter le projet, pas de ligne budgétaire RCC, pas de formation des acteurs ni de BCGR, etc. jusqu'à prescription du plan. Cet état de fait confirme notre deuxième sous hypothèse selon laquelle au-delà du PRRPRR_CO qu'il faille réviser un véritable travail de sensibilisation des acteurs s'imposent pour instaurer une culture du risque à tous les niveaux. Cette appropriation sera une des conditions de réussite des prochains plans.

Qu'importe, l'étude a permis de rappeler un outil de planification quelque peu oublié ou du moins sans calendrier de révision alors qu'il est expiré. Elle a donc permis d'amorcer un bilan des efforts de la commune en matière de RCC ; cette tâche étant transversale et éclatée entre les actions de plusieurs directions techniques y contribuant. Il n'y avait pas de rapport rassemblant les réalisations autour de cette thématique.

Le sondage mené dans le cadre de cette étude révèle des risques croissants comme les conflits fonciers et l'incivisme qu'il ne faille pas occulter lors du prochain plan.

L'étude n'a pas la prétention d'apporter une solution miracle à cet état de fait ni d'avoir couvert entièrement les interrogations sur la faible application du plan. Ainsi, sauf la rencontre avec le consultant pour comprendre les propositions faites dans le document et avec le SP/CONASUR pour comprendre le fonctionnement du CODESUR qui intervient dans le même espace territorial, elle a juste interrogé les acteurs municipaux, convaincue que l'initiative de l'application du plan devrait provenir de la commune avant de requérir l'accompagnement des acteurs extérieurs.

Par ailleurs, elle s'est focalisée sur les actions de réduction du risque le plus important, les inondations, survolant par exemple exprès le risque d'attaques terroristes relevant d'une question de sécurité où le secret défense rend inaccessible les informations pour l'établissement d'un bilan des réalisations dans ce domaine.

L'étude a connu aussi des difficultés notamment liées à l'accès à l'information. En voulant mener un sondage en ligne auprès des 49 communes urbaines du Burkina Faso afin de voir quel écart la ville de Ouagadougou avait établi grâce à ce plan, il a été quasiment impossible d'avoir auprès de l'Association des municipalités du Burkina Faso, la Direction générale des

collectivités territoriales et le Secrétariat Général du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation les contacts officiels de ces communes afin de les contacter. La raison avancée pour ce refus était l'insécurité. Nous avons été obligé de passer par nos connaissances personnelles pour atteindre les localités les plus importantes du pays. C'est alors que nous avons pu soumettre notre questionnaire à une vingtaine de ville et obtenu après plusieurs semaines de rappel et d'insistance 13 réponses (2 arrondissements de Ouagadougou, 9 autres villes chefs-lieux de régions, 2 communes urbaines ordinaires).

Les résultats de l'étude ont montré plutôt des similarités entre Ouagadougou qui n'a pas mis en œuvre son PRRPRR-CO et ces villes. Leurs gestions des catastrophes s'appuient majoritairement sur le CORESUR.

L'étude a permis d'obtenir quelques réponses à cet état de fait à Ouagadougou. Ces réponses seront utiles à la commune pour la révision du plan et mettre en place un dispositif plus actif. Vers quel plan peut-on se diriger pour sortir de cette situation où la commune de Ouagadougou dispose d'un plan de réduction des risques mais base ses espoirs sur le CORESUR qui s'est officiellement retiré des zones inondables ?

En premier lieu, il sied de reconnaître que le plan n'est pas appliqué par manque de ressources humaines formées en RRC et qui se consacrent à la question. Le Directeur général des services sociaux a en effet à sa charge un vaste éventail de services en lien avec l'assistance sociale, l'éducation et la santé ; ce qui n'a pas permis de porter spécifiquement ce projet. Il sied donc d'avoir un ou deux cadres formés sur la question de la gestion des risques afin d'organiser la révision du plan expiré et se consacrer entièrement au suivi de sa mise en œuvre³⁷.

Il serait aussi judicieux de réviser le plan pour l'adapter à l'évolution de l'organisation administrative et de la vulnérabilité de la commune. En effet, l'évolution de l'organigramme de la commune fausse à ce jour la conduite de certaines actions du plan. De même les nombreux ouvrages de drainage réalisés et la sensibilisation menée dans le cadre de la COVID-19 nécessitent de réévaluer les risques. Ce sera l'occasion de capitaliser des acquis et prendre en charge les risques tels que celui du conflit foncier qui est majoritairement exprimé lors de notre sondage.

Concernant l'incompréhension du document, elle peut être levée tout simplement par une bonne communication sur le prochain plan. Par chance, le consultant et la quasi-totalité des acteurs qui ont participé à l'élaboration du plan sont à Ouagadougou et peuvent être réunis autour d'un atelier impliquant les 12 arrondissements de la commune afin d'expliquer le contenu du plan, les propositions faites et les voies simples pour assurer la mise en œuvre des actions relevant de la commune. Cela permettra de préserver certaines propositions toujours d'actualité (formation, sensibilisation, simulations de crises dans les établissements publics et

³⁷ Entretien avec le Directeur général des services sociaux

divers lieux menacés, création d'un BCGR, plaidoyer pour l'augmentation des ressources allouées à la RRC, etc.)

Au sujet du dispositif proposé qui serait lourd à activer, la commune peut mettre en place un sous-organe du BCGR proposé ; à savoir un bureau réunissant le maire, les responsables des directions techniques municipales intervenant dans la RRC et un point focal par arrondissement. Cela permettra à ce bureau restreint de mener les actions du plan qui relèvent de la commune avant de faire appel aux partenaires : Lancer l'alerte, procéder aux constats sur le terrain, appeler les secours, apprêter les espaces de relogement, assurer la veille informationnelle sur l'évolution de la situation...Il s'agit d'un groupe restreint propre à la commune à partir duquel partiront les initiatives des activités dont celui de la mise en place du BCGR impliquant des acteurs extérieurs plus difficiles à réunir, la sensibilisation, les formations, la mise en place d'un centre de crise équipé et d'un système d'alerte précoce. Cette proposition va en droite ligne des aspirations des acteurs communaux dont la DGSS qui souhaitent disposer d'un groupe plus aisé à mobiliser en cas de besoin. Elle permettra de formaliser l'existant et assurer une meilleure coordination des actions entre arrondissements de la ville. En effet, les arrondissements créent des comités pour faire face aux cas de sinistres. Déjà en 2018, le directeur général des services sociaux, déclarait lors du bilan du suivi par la commune de la grosse pluie d'environ 100 mm d'eau enregistré le 26 juillet 2018 qu'« *Il y a déjà des comités d'alerte qui sont dans les arrondissements sous la supervision des maires d'arrondissement. En cas de sinistre, ils essaient de faire un constat au niveau de leur circonscription pour nous transmettre l'information. Le dispositif qui a été mis en place avec les maires d'arrondissement et des cellules sociales permet aujourd'hui de recouper les informations en provenance des arrondissements* »³⁸.

Le hic est seulement que ces comités se créent souvent avant information des services de gestion des catastrophes³⁹ qui auraient pu guider la composition de ces comités d'arrondissements. Ces comités ne comprennent pas toujours des personnes formées sur la prévention et la gestion des catastrophes.

Des concertations seraient en cours pour la création d'un tel comité restreint autour du maire dans les semaines à venir⁴⁰.

Par ailleurs nous proposons l'élaboration de dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) avec pour vocation à être mis en ligne et décliné sous différentes formes de communication allant du site internet de la commune à l'affichage et la distribution sous forme de flyers. Le PRRPRR-CO proprement dit n'est pas en effet destiné au public, mais plutôt

³⁸ Grosses pluies du 26 juillet sur Ouagadougou : plus de peur que de mal ! - leFaso.net [Internet]. [cité 4 sept 2021]. Disponible sur: https://lefaso.net/spip.php?page=web-tv-video&id_article=84824&rubrique4

³⁹ Arrêté N°2021-18/CO/ARRDT N°1/M/SG portant création, composition, attribution et fonctionnement d'un comité de gestion des catastrophes liées aux inondations pris par l'arrondissement N°1 le 26 août 2021

⁴⁰ Entretien avec Messieurs Homère OUEDRAOGO et Abi Bakari OUEDRAOGO de la DGSS

un document d'aide à la décision du maire et des services communaux ainsi que leurs partenaires de la RRC. Il est possible d'élaborer ces notes synthétiques sur chacun des risques majeurs de la ville à l'adresse du public en y adjoignant les premiers reflexes attendus des populations et les contacts des services à alerter.

La commune pourrait aussi mettre en place une « maison de la solidarité » afin de recevoir et organiser une distribution équitable des aides éparses faites par les individus, associations, sociétés et groupements sociaux divers aux sinistrés et PDIs. Elle servira également de base de stocks pour la réponse communale n'impliquant pas déclenchement des dispositifs nationaux de secours.

Un autre moyen d'assurer la mise en œuvre du plan est l'organisation d'exercice de simulation de crise avec les populations exposées aux risques. Ces exercices coutent peu et constituent un très bon moyen de prendre conscience du danger et de développer les réflexes nécessaires. La coopération décentralisée peut être mise à profit car nous avons noté une motivation de l'association FasoFeu des pompiers de Lyon à accompagner la commune de Ouagadougou dans de tels exercices pour peu qu'elle ait l'initiative. C'est donc une belle occasion de redynamiser cette coopération décentralisée. Un exemple de cette proposition fera l'objet de notre dernier chapitre.

Chapitre 2 : Projet d'exercice d'évacuation de l'hôtel de ville

1- Situation sécuritaire générale dans quelques mairies

La situation sécuritaire dans les établissements publics dont les hôtels de ville est à l'image de celle du pays et de leur zone de situation. Au regard du nombre de personnes qui fréquentent ces lieux, de la symbolique de la puissance publique qu'ils représentent, les hôtels de ville devraient passer par tous les exercices de simulation de crise. En effet, en plus d'être des services publics, ces lieux accueillent des rencontres, des célébrations de mariages, des reveillons de fin et divers festivités qui sont des occasions de grands rassemblements vulnérables aux pandémies, aux attaques terroristes, aux incendies et autres menaces indéterminées.

Les 12 villes ayant pris part à notre sondage en ligne ont déclaré que leur hôtel de ville faisait face:

- pour 61,5% aux risques d'incendies et explosions accidentels ;
- pour 46,2% aux risques d'attaques terroristes ;
- 38,5% aux risques d'inondations et vents violents.

D'autres risques tels que les conflits fonciers, les épidémies et même l'incivisme ont été relevés. Le risque le plus important est celui lié aux incendies.

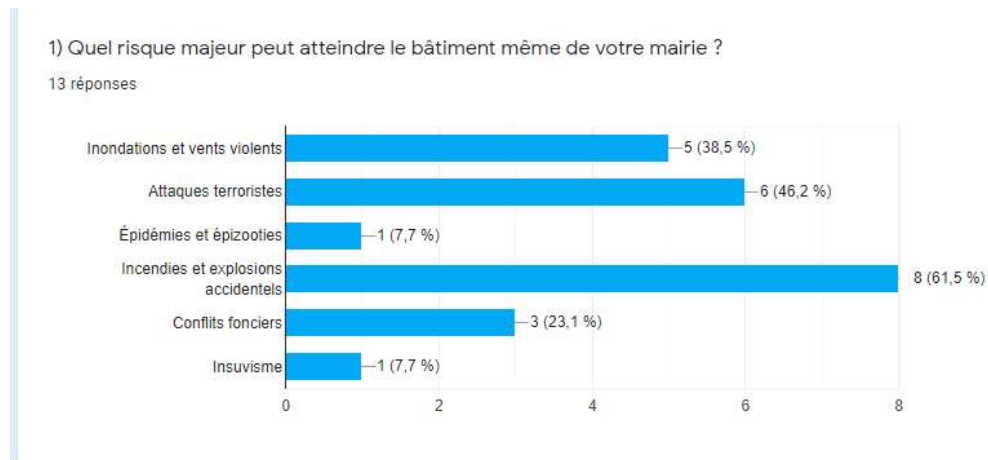


Figure 7: Risques vis à vis des hôtels de ville

Face au risque d'incendie entourant leurs hôtels de ville, les responsables communaux enquêtés ont déclaré à l'unanimité (100%) que leurs hôtels de villes :

- ne disposent pas de plans d'évacuation écrits connus des occupants;
- ne comportent pas de signalisation directionnelle indiquant la voie à suivre en cas d'évacuation ;
- ne disposent pas de point de rassemblement en cas d'évacuation;
- n'a jamais fait l'objet d'un exercice d'évacuation ;
- souhaitent bénéficier d'un exercice d'évacuation d'urgence.

Sur la question de savoir sur quel risque portera l'exercice d'évacuation souhaité, les avis sont partagés mais le risque d'incendies et explosions accidentels l'emporte avec 46,2% des voix contre 15,4 % pour les inondations et vents violents, les attaques terroristes et les conflits fonciers et 7,7% pour cas de débordements des manifestants lors des marches meetings autorisées dans le cadre de l'exercice des libertés syndicales.

a) sur quel risque portera l'exercice concernant l'hôtel de ville ?
13 réponses



Figure 8: Exercices d'évacuation souhaités par les communes

Sur le nombre de participants par commune le chiffre dominant est 50.

2-Description de l'hôtel de ville de Ouagadougou

L'hôtel de ville de la commune de Ouagadougou est situé au cœur de la ville à la rue du travail entre la place des cinéastes, l'Etat major général des armées, la brigade nationale de la gendarmerie et la Brigade nationale des sapeurs-pompiers avec qui il partage un mur mitoyen. D'autres bâtiments de la Mairie occupent les abords rive droite de la rue du travail à savoir ceux de la Direction générale des ressources, la Radio municipale de Ouagadougou (RMO), le Secrétariat Général et Direction de la population et de l'état civil.

L'hôtel de ville de Ouagadougou est bâtiment de niveau R+4 comprenant des bureaux, une salle des fêtes d'une capacité de 300 places et une salle de délibération de 150 places. La cour comprend également une guérite, un bâtiment servant de salle de repos des chauffeurs et un autre occupé par le Directeur de cabinet, le protocole et les conseillers techniques du Maire. Nous dénombrons environ 37 travailleurs permanents. En considérant la présence lors des événements de personnes supplémentaires tels les chauffeurs, les journalistes, les techniciens, les services-traiteurs et les agents de sécurité, l'hôtel de ville de Ouagadougou peut donc se retrouver avec 500 personnes ou plus. Il est donc au regard de ces informations un bâtiment de la 3^e catégorie (301 à 700 personnes) au sens de la loi et fait partie de ceux qui ont l'obligation de mener au moins deux exercices d'évacuation par an.

Mais d'après des agents qui y travaillent depuis 5 ans au moins, il n'a pas encore fait l'objet d'un tel exercice⁴¹ qui devient nécessaire au regard de la situation sécuritaire du pays. En effet, en mars 2018, l'Etat major général des armées voisin de la mairie a fait l'objet d'une attaque terroriste avec coups de feu, incendie et explosion ayant soufflé quelques ouvertures de la mairie. Ce fut la psychose totale en termes d'évacuation des lieux : les riverains accouraient à espérant trouver en l'hôtel de ville un refuge sûr tandis que les occupants de l'hôtel de ville s'échappaient par l'arrière...bref, aucune organisation, un vide en termes de mesure d'urgence⁴² !



Image 7: L'hôtel de ville de Ouagadougou

Au regard des résultats du sondage, des caractéristiques du bâtiment (obligation légale d'exercice) et du cauchemar vécu en 2018 par les occupants nous avons estimé opportun de proposer comme cas pratique un exercice d'évacuation d'urgence à l'hôtel de ville de Ouagadougou, notre lieu de stage.

Cet exercice concernera une quarantaine de personnes occupant habituellement les lieux et devra permettre de remplir les objectifs:

- d'outiller les occupants dont les premiers responsables communaux aux mesures de sécurité-incendie ;
- de tester le fonctionnement des installations en présence ;
- de procéder à la démarcation et la signalisation d'un point de rassemblement ;
- de désigner des responsables de zones (guide-fil et serre-fil) à chaque niveau du bâtiment ;

⁴¹ Echange du 26 août 2021 avec monsieur Paul KABORE, agent municipal

⁴² Témoignage de madame Scarlett ZONGO, conseillère technique du maire, recueilli le 12 juillet 2021

- de noter les succès et les échecs de l'exercice pour un retour d'expérience au prochain exercice ;
- de développer les bons réflexes à avoir en cas de danger.

Comme points forts, l'hôtel de ville dispose :

- d'un double système d'alerte : alarme incendie et sirène communale ;
- d'un avantage à être voisin de la BNSP ;
- d'une signalisation directionnelle dans les escaliers et de voyants lumineux aux principales portes de sorties ;
- d'au moins 7 extincteurs.



Image 8 et 8 bis : un alarme incendie et une signalisation directionnelle de l'hôtel de ville de Ouagadougou

En revanche :

- les extincteurs avaient été sortis au parking depuis longtemps pour des travaux et ont été laissés parqués hors du bâtiment ;
- Il n'existe pas de point de rassemblement ;
- les occupants ne se sont pas encore prêtés au jeu ;
- il n'y qu'un seul grand escalier et 2 grandes portes de sorties ;
- il n'y a ni guide fil ni serre fil désigné.

3- Information, préparation du jeu de rôles, démarcation d'un point de rassemblement et besoins pour l'exercice

En vue de la tenue de l'exercice, une note d'information devrait être rédigée pour informer les services voisins (Etat major général de l'armée, la Gendarmerie, la Police municipale, la BNSP et les autres services municipaux) et requérir à la BNSP l'accompagnement d'un officier.

Ensuite, communiquer individuellement et ensemble aux différents occupants du bâtiment sur les différentes étapes de l'exercice et ce qui est attendu d'eux : repérer en amont le point de rassemblement grâce au pictogramme officiel et le rallier en ordre et le plus rapidement possible sans marche arrière dès qu'ils entendent l'alarme incendie. Ils couperont l'électricité et contacteront rapidement le numéro de téléphone donné comme celui des secours.

Designier un guide fil et un serre fil à chaque niveau du bâtiment et les doter de gilets distinctifs : Le premier connaît bien le bâtiment et les conduit les occupants vers la sortie et le point de rassemblement tandis que le deuxième vérifie que tout le monde est bien sorti et empêche les personnes qui veulent faire marche arrière de revenir dans le danger.

Un coordonnateur sera désigné pour le suivi et le bilan de l'exercice.

Nous proposerons l'espace le mieux indiqué pour constituer le point de rassemblement avec l'aide de l'officier des sapeurs-pompiers et y implanterons un panneau pour l'information du public.

Le point de rassemblement doit être des plus éloignés du bâtiment « en feu » de sorte qu'une explosion ou un écroulement⁴³ ne puissent pas toucher les personnes y regroupées. Il ne doit pas gêner l'arrivée des secours et l'évacuation des blessés. Il doit être signalé par le pictogramme officiel ci-dessous



Image 9: Logo et pictogramme du point de rassemblement

⁴³ Comment mettre en place un point de rassemblement ? - Securinorme [Internet]. [cité 5 sept 2021]. Disponible sur: <https://www.securinorme.com/prevention-au-travail/227-comment-mettre-en-place-un-point-de-rassemblement->

Pour l'endroit, sous réserve de l'avis de l'officier des sapeurs-pompiers, nous suggérons comme point rassemblement la désignation du jardin sis à gauche de l'entrée principale de la mairie. Vu du bâtiment, il est à droite à la sortie de la cour. C'est l'endroit le plus éloigné du bâtiment. Il ne gêne pas les secours. Il est également bien ombragé pour protéger les personnes évacuées si l'exercice est mené par un temps beaucoup ensoleillé.

Un aspect important à corriger lors de l'implantation du panneau dans le jardin est d'aménager un passage pour personne en situation de handicap dans les accotements du jardin.



Image 10: La proposition de point de rassemblement⁴⁴ vue du bâtiment principal de l'hôtel de ville

Comme besoins, il faudrait pour les 5 guides fil, 5 serres fil et le coordonnateur en tout 11 gilets distinctifs, 1 chronomètre, 2 blocs notes, 2 stylos et les frais d'assistance de la BNSP⁴⁵.

4- Exercice, bilan, rapport de l'activité et communication des résultats

Le jour indiqué ;

- L'officier de sapeur-pompier active l'alarme incendie ainsi que son chronomètre, suis le jeu d'acteurs et prend des notes pour la synthèse ;

⁴⁴ Zone à l'intérieur du cercle rouge

⁴⁵ Sauf si l'assistance est accordée gratuitement à la mairie

- le maire, chef de l'établissement, ordonne l'évacuation, appelle les secours (l'officier) et se laisse guider avec les occupants au point de rassemblement ;
- chaque guide-fil met son gilet, oriente les occupants de son palier vers les issues de secours, puis les conduit au point de rassemblement tandis que son serre-fil ferme la marche, vérifie que tout le monde est sorti et empêche les marches en arrière vers le danger. Ils rendent compte au coordonnateur qui rend compte au chef d'établissement pour l'information des secours (l'officier) ;
- les occupants coupent l'électricité, garde les volets fermés pour ne pas alimenter les flammes en oxygène et suivent en ordre leur guide-fil d'un pas rapide vers le point de rassemblement sans marche arrière.
- Le coordonnateur fait le point de situation avec les guides fil et serres fil et prend des notes. Il rend compte au chef d'établissement. Il fait des observations sur le déroulement de l'exercice (temps mis, succès et échecs). Ce point sera complété par l'intervention de l'officier.

Le chef d'établissement remercie l'officier et sonne le retour au travail. Le coordonnateur produit un rapport détaillé pour la mémoire de l'activité.

CONCLUSION GENERALE

La commune de Ouagadougou se trouve régulièrement confrontée à des risques tels que les inondations, les épidémies et épizooties, les incendies et explosions accidentels et plus récemment les attaques terroristes.

Sur le plan national, à travers la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel, l'Etat burkinabè essaie tant bien que mal d'apporter une solution aux maux de ses cités. Ainsi, un plan multirisque, un plan ORSEC et une loi d'orientation furent adoptés et le CONASUR mis en place. Malgré l'appui des institutions internationales, la souffrance des populations est toujours perceptible.

Le code général des collectivités territoriales donna alors aux municipalités de prendre leur destin en main ou du moins d'en assumer l'essentiel.

C'est ainsi que la commune de Ouagadougou désireuse de réduire la vulnérabilité de son processus de développement s'est dotée d'un PRRPRR-CO réalisant un pas vers la sécurisation de ses populations et leurs biens. Le plan prévoit pour atteindre ses objectifs la création d'un certain nombre d'organes et la réalisation d'actions divers sur la période 2017-2019. Deux ans au-delà de ce délai, en 2021, les risques semblent les mêmes et de nouveaux acteurs institutionnels ne sont pas visibles dans la cité d'où notre légitime interrogation sur l'« Evaluation en vue d'une optimisation du processus de mise en œuvre du plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement de la commune de Ouagadougou au Burkina Faso ».

Partant d'un sondage auprès des grandes municipalités du pays en vue de comprendre la situation des villes du Burkina Faso face aux risques et la position de Ouagadougou, les résultats de nos analyses ont révélé au niveau local une faible culture du risque marquée par l'inexistence ou l'ignorance des plans de gestion des risques ou dans le meilleur des cas leur reconnaissance avec une faible application. Ainsi le SP/CONASUR déclare avoir accompagné les communes à élaborer 49 plans de contingence, mais les mêmes acteurs ont déclaré à notre sondage ne pas disposer d'un plan de gestion des risques.

De manière unanime les instances prévues par ces cadres n'ont pas vu le jour et par voie de conséquence les activités à elles assignées. Le constat est que les villes ne peuvent toujours pas couvrir un sinistre de moyenne ampleur sans appeler le CODESUR. Elles disposent de plan de contingence inactifs et continuent de fonctionner sous assistance. Le déficit cindynique a consisté à focaliser le processus sur l'adoption du plan si bien qu'à la fin de cette étape les acteurs ont eu le sentiment d'avoir tout accompli.

Par ailleurs, au-delà d'une application à la lettre des prescriptions du PRRPRR-CO, notre analyse s'est étendu à ce qui a occupé les services municipaux pendant ce temps d' "inertie" apparente. Il en est ressorti d'importantes réalisations contribuant à la réduction des risques. Ainsi, l'étude n'a pas occulté les ouvrages d'assainissement

impactant sur le phénomène des inondations et les messages forts empreints de gestes exemplaires ayant contribué à freiner la COVID-19. Peut-on négliger le fait que les précautions contre la Covid-19 fasse taire les épidémies annuelles de méningites ?

Il est juste attendu de ces grands efforts de la municipalité qu'ils s'inscrivent dans un cadre en assurant la pérennité ; une garantie sans laquelle, on ne peut conclure à la mise en œuvre du plan.

Enfin, l'étude a permis de noter une concordance dans les volontés des acteurs en matière de RRC. Individuellement pris, chaque acteur reconnaît son impuissance à réussir cette mission et sollicite une concertation des acteurs nécessaires. Le plan propose à travers le bureau communal de gestion des risques offre ce cadre devant favoriser cette synergie d'actions recherchée.

Pour l'heure, la commune cherche à mettre en place un organe aisé à mobiliser même, ne serait-ce que pour accomplir les actions relevant des compétences communales : information, sensibilisation, contrôle, lobbying...

Des suggestions ont été faites en vue d'accompagner l'action municipale dont notamment le recrutement ou la désignation d'agents chargés de suivre l'application du plan, l'élaboration de DICRIM au profit des populations et la révision du plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement de la commune de Ouagadougou.

Ce dispositif témoigne d'une manifestation d'intérêt de la commune de Ouagadougou sur la question de la maîtrise des risques en milieu urbain et notre étude contribue à l'ébauche d'un bilan de ses efforts en matière de réduction des risques de catastrophes.

Références bibliographiques

Ouvrages généraux

1. Boudières V. De la gestion des risques aux risques de leur gestion dans les territoires touristiques de montagne, Modalités de gestion du risque d'avalanches dans les Alpes françaises et facteurs de vulnérabilité associés. :385.
2. Bronfort S. Les stratégies d'adaptation face au risque d'inondation dans les zones d'habitat spontanés de Ouagadougou, Burkina Faso. Burkina Faso. :100.
3. Clément Girard, Diagnostic des Dysfonctionnements des Plans de Secours pour la Gestion des Risques Majeurs. Autre. Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, 2014.
4. Girard C. Diagnostic des Dysfonctionnements des Plans de Secours pour la Gestion des Risques Majeurs. :257.
5. Hugon P. Les trappes à vulnérabilité et les catastrophes : niveaux d'analyse et approches systémiques. Mondes en développement. 2017 ; n° 180(4) : 13.
6. Jean-Claude Thouret, Robert d'Ercole. Vulnérabilité aux risques naturels en milieu urbain: effets, facteurs et réponses sociales. Cahiers des sciences humaines. ORSTOM, 1996, 32 (2), pp.407-422.hal-01180445
7. Jean-Grégoire Bernard, Benoit A. Aubert, Simon Bourdeau, Eric Clément, Caroline Debuissy, Marie Josée Dumoulin, Marc Laberge, Nathalie de Marcelis, Ingrid Peignier, Le Risque : un modèle conceptuel d'intégration, Montréal, Octobre 2002
8. Linotte Maude, Hangnon Hugues Yénoukoumè, Ozer Pierre, Incorporation des dispositifs internationaux et régionaux en matière de réduction des risques de catastrophe et de protection des déplacés dans le cadre de la législation interne. Le cas du Burkina Faso, 2017
9. MATE, METL. Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR)—guide général. *Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Ministère de l'Équipement, du Transport et du Logement, Paris, La Documentation Française, 1997*
10. OUEDRAOGO A., SANFO F. A., La gestion institutionnelle des inondations du 1er septembre 2009 au Burkina Faso [En ligne]. Paris : IEDES – Université Paris 1 Panthéon -Sorbonne, 2018. 28p. (Coll. Monographies Sud-Nord, n°7). Disponible sur : <http://iedespubli.hypotheses.org/monographies-sud-nord>
11. Sacha Bronfort, Les stratégies d'adaptation face au risque d'inondation dans les zones d'habitats spontanés de Ouagadougou, Burkina Faso, Université de Liège, 2017.
12. Union Africaine, *Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 conformément à la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, 2017, 30 P*

Articles, textes juridiques

13. Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles (DDSC) / sous-direction de la gestion des risques avec l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa), Plan communal de sauvegarde + Mémento, Novembre 2005, 42P

14. Arrêté N° 2017-107/CO/M/SG du 18 août 2017 portant organisation des services de la Mairie de Ouagadougou
15. Décret N° 2009-601/PRES/PM/MASSN/MEF/MATD du 6 août 2009 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation.
16. Loi n° 012-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.
17. Loi n°055-2004 du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.
18. Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes, 2016, 53p.
19. Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences au Burkina Faso. 2015, 54p.

Ressources du Web

1. PNRS | PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE 10 ANS APRES : BILAN, PERSPECTIVES ET CONDITIONS DE REUSSITE [Internet]. [cité 18 août 2021]. Disponible sur: [http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/RisquesetCrises/Fiches-pratiques/Gestion-de-crise/PLAN-COMMUNAL-DE-SAUVEGARDE-10-ANS-APRES-BILAN-PERSPECTIVES-ET-CONDITIONS-DE-REUSSITE/\(print\)/1](http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/RisquesetCrises/Fiches-pratiques/Gestion-de-crise/PLAN-COMMUNAL-DE-SAUVEGARDE-10-ANS-APRES-BILAN-PERSPECTIVES-ET-CONDITIONS-DE-REUSSITE/(print)/1)
2. PCS+Memento.pdf [Internet]. [cité 18 août 2021]. Disponible sur: <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/content/download/5509/34011/file/PCS+Memento.pdf>
3. Organisation du ministère : le ministre d'Etat visite les services de la protection civile [Internet]. [cité 23 août 2021]. Disponible sur: https://www.matd.gov.bf/accueil/actualites/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=246&cHash=45b6a7fee4d849ba9e66da02d990ad38
4. Grosses pluies du 26 juillet sur Ouagadougou : plus de peur que de mal ! - leFaso.net [Internet]. [cité 4 sept 2021]. Disponible sur: https://lefaso.net/spip.php?page=web-tv-video&id_article=84824&rubrique4
5. Gestion_Catastrophes_naturelles.pdf [Internet]. [cité 10 mai 2021]. Disponible sur: https://www.sifee.org/static/uploaded/Files/ressources/contenu-ecole/lome/autres-documents/BOKOYE_autres_documents/Gestion_Catastrophes_naturelles.pdf
6. Evaluation de la vulnérabilité des populations aux inondations à Ouagadougou : (...) - IED Afrique | Innovations Environnement Développement [Internet]. [cité 23 août 2021]. Disponible sur: <http://www.iedafrique.org/Evaluation-de-la-vulnerabilite-des-populations-aux-inondations-a-Ouagadougou.html>
7. Comment mettre en place un point de rassemblement ? - Securinorme [Internet]. [cité 5 sept 2021]. Disponible sur: <https://www.securinorme.com/prevention-au-travail/227-comment-mettre-en-place-un-point-de-rassemblement->
8. 568030v60P11961Infrastructures02010.pdf [Internet]. [cité 31 août 2021]. Disponible sur: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/142791468020716881/pdf/568030v60P11961Infrastructures02010.pdf>
9. 568030v10FRENC1ept0090Rapport0Final.pdf [Internet]. [cité 23 août 2021]. Disponible sur:

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/279691468228286575/pdf/568030v10FREN1ept0090Rapport0Final.pdf>

10. 190403_CAHIER_DE_SESSION_VF_2_web.pdf [Internet]. [cité 7 août 2021]. Disponible sur:
https://ateliers.org/media/workshop/documents/190403_CAHIER_DE_SESSION_VF_2_web.pdf
11. 2013PFE_ColombNoemie_TheryCharlotte.pdf [Internet]. [cité 14 mai 2021]. Disponible sur: http://memoires.scd.univ-tours.fr/EPU_DA/2013PFE_ColombNoemie_TheryCharlotte.pdf
12. Tiegna PM. Burkina Faso: Editorial - Fermeté gouvernementale [Internet]. allAfrica.fr. 2018 [cité 22 août 2021]. Disponible sur:
<https://fr.allafrica.com/stories/201807020633.html>

Entretiens

1. Florent Y. BAKIONO, Secrétaire permanent du CONASUR, Entretien direct du 19 juillet 2021 à Ouagadougou
2. Felix Alexandre SANFO, Socio-anthropologue, humanitaire et consultant, entretien du 23/07/2021
3. Homère OUEDRAOGO, Directeur général des services sociaux (DGSS) de la Commune de Ouagadougou, entretien du 03/08/2021
4. Wilfried K. SOME, Chef du service à la Direction de la salubrité publique et de l'hygiène, Entretien du 13/08/2021
5. Adlaye NABALOU et Boukary NIKIEMA,, chefs de service à la direction des services de santé de la Commune de Ouagadougou, entretien du 13 août 2021
6. Adama ZERBO, Directeur des relations internationales de la commune de Ouagadougou, Entretien direct du 24 août 2021 à Ouagadougou
7. Moussa BELEM, 1er adjoint au maire de la commune de Ouagadougou, entretien du 26/08/2021
8. Martial Rigobert TIENDREBEOGO, Directeur de Cabinet du Maire de la Commune de Ouagadougou et responsable de la campagne de communication, entretien du 26/08/2021
9. Abi Bakari OUEDRAOGO et Kouka Séni KABORE, Chefs de services à la Direction des affaires sociales de la Commune de Ouagadougou, entretien du 27/08/2021

Liste des illustrations

Figure 1: Illustration de l'aléa, la vulnérabilité, le risque, la catastrophe	15
Figure 2 : Situation des PDIs au 31 juillet 2021	19
Figure 3: Les étapes de l'élaboration du PCS	23
Figure 4: Risques rencontrés par les 12 communes urbaines enquêtées.....	28
Figure 5 : Risques majeurs dans les 12 communes urbaines	29
Figure 6: Ressources de crises disponibles dans les 12 communes enquêtées.....	33
Figure 7: Risques vis à vis des hôtels de ville	54
Figure 8: Exercices d'évacuation souhaités par les communes	55

Liste des tableaux

Tableau 1 : La composition de la population de la région du Centre	11
Tableau 2 : Evolution de la population de 1960 à 2018.....	11
Tableau 3: Sinistres ayant entraîné une intervention de la commune ces 6 dernières années	36

Liste des Cartes

Carte 1: Situation sur le territoire des communes urbaines enquêtées	8
Carte 2 : La commune de Ouagadougou et ses 12 arrondissements.....	10
Carte 3: Habitats, écoles, marchés et hydrographie de la commune de Ouagadougou	31

ANNEXES : Questionnaires et guides d'entretien

Questionnaire 1 : état des lieux des dispositions communales de gestion des risques et des crises dans les communes urbaines du Burkina Faso : Risques, mesures prises et réponses de crises

(Sondage en ligne)

Questions	Propositions de réponse
IDENTITE	
a) Nom et prénom (s), b) Age, c) Sexe, d) Fonction, e) Mail, f) Téléphone, g) Région, h) Province, i) Commune urbaine, j) Taille de la population de la commune
II- RISQUES ET PLANIFICATIONS Y RELATIVES (Risques présents dans la commune et précautions prises)	
1) à quels risques fait face votre commune ?	inondations et vents violents / attaques terroristes / épidémies et épizooties / incendies et explosions accidentels / sécheresse et famine / Conflits fonciers / Autre (préciser)
2) Quel est le risque le plus important dans votre commune à ce jour ?	inondations et vents violents / attaques terroristes / épidémies et épizooties / incendies et explosions accidentels / sécheresse et famine / Conflits fonciers / Autre (préciser)
3) à quelle régularité intervient cette catastrophe dans la commune ?	Chaque jour / Chaque semaine / Chaque mois / Chaque trimestre / Chaque semestre/ Chaque année / Tous les 2 ans / Tous les 3 ans / Tous les 5 ans / Tous les 10 ans / Autre (préciser)
4) Votre commune dispose-t-elle d'un plan écrit de gestion des risques et/ou de réponse aux catastrophes?	Oui / Non
a) Si oui, donnez son intitulé exact et sa date d'adoption par le conseil municipal? Si non à la question 5
b) Pensez-vous que ce plan est connu des acteurs communaux (services municipaux, population, PTF, services étatiques)?	Très faiblement / Faiblement / Moyennement / Bien / Très bien
c) Ce plan est-il mis en oeuvre en cas de survenance d'une crise?	Très faiblement / Faiblement / Moyennement / Bien / Très bien
5) Votre commune dispose t-elle d'un service spécialement dédié à la gestion des risques et des crises?	Oui / Non
6) Votre commune dispose t-elle d'une ligne budgétaire spécialement dédiée à la gestion des risques et des crises?	Oui / Non
7) De quelles ressources spécialement dédiées à la gestion des risques et des crises votre commune dispose t-elle de?	Experts en risques, crises et catastrophes / Matériel roulants / Stocks de vivres / Volontaires / Rien de tout ce qui précède / Autre (préciser)
8) De quel système d'alerte précoce votre commune dispose-t-elle en cas d'imminence d'un danger?	Logiciel électronique / Radio municipale / Compte sur les réseaux sociaux (Facebook, Tweeter, Instagram...) / Crieurs publics / Numéro vert / Rien de tout ce qui précède / Autre (préciser)
9) Votre commune mène t-elle des exercices de simulation de crises ou catastrophes afin de préparer les acteurs (évacuation, sauvetage)?	Oui / Non

a) Si oui, à quand remonte le dernier exercice? Si non aller la section suivante.
b) sur quel risque portait l'exercice ?	Inondations et vents violents / attaques terroristes / épidémies et épizooties / incendies et explosions accidentels / sécheresse et famine / Conflits fonciers / Autre (préciser)
c) Combien de personnes y ont pris part ?
III- Réponse de crise ou catastrophe (Réaction de la commune en cas de sinistre)	
1) Quelle est la réaction de la commune de la commune en cas de survenance d'une catastrophe	Convocation du bureau ou service communal de crise / Appel à l'aide gouvernementale / Mobilisation spontanée de la population / Appel à l'aide des partenaires techniques et financiers / Déblocage des fonds communaux dédiés aux catastrophes / Gèle de certaines activités pour le financement de la réponse de crise / Autre (préciser)
2) Quel type d'aide votre commune apporte aux victimes ?	Agents sauveteurs / Assistance financière / Espaces de logement provisoire / Terrains de relogement / Assistance psycho-sociale / Rien de tout ce qui précède / Autre (préciser)
3- Votre commune se sent-elle bien impliquée dans le dispositif national de réponse humanitaire ?	Oui / Non
Justifiez votre réponse
4- Quels sont les partenaires de votre commune en matière de gestion des risques et des crises?
IV- Réfugiés et personnes déplacées internes	
1- Votre commune accueille	des réfugiés / des personnes déplacées internes / Réfugiés et personnes déplacées internes / Ni réfugié, ni personne déplacée interne / Autre (préciser)
a) S'il en existe, à combien sont-ils estimés ?
b) Quelles difficultés rencontrent-ils ?	Santé / Nutrition / Education / abris ou matériel de survie / protection / eau-hygiène-assainissement / transport et logistique / Violences basées sur le genre / Autre (préciser)
c) de quelle aide bénéficient-ils de votre commune ?	Agents secouristes / Assistance financière / Espaces de logement provisoire / Terrains de relogement / Assistance psycho-sociale / Rien de tout ce qui précède / Autre (préciser)
d) Sont-ils à l'abri des catastrophes naturelles	Oui / Non
e) Quelles ONG viennent en aide aux déplacés de votre commune ?
V - L'hôtel de ville / vos locaux	
1) Quel risque majeur peut atteindre votre Mairie elle-même ?	inondations et vents violents / attaques terroristes / épidémies et épizooties / incendies et explosions accidentels / Conflits fonciers / Autre (préciser)
2) Le bâtiment comporte-t-il des issues de secours fonctionnels ?	Oui / Non
3) Le bâtiment dispose-t-il d'un plan écrit d'évacuation connu de tous les occupants ?	Oui / Non
4) Le bâtiment comporte-t-il une signalisation directionnelle montrant la direction à suivre en cas d'évacuation ?	Oui / Non
5) Un point de rassemblement a-t-il été défini dans la cour de la mairie en cas d'évacuation ?	Oui / Non

6) Les travailleurs de la mairie ont-ils déjà bénéficié d'un exercice d'évacuation du bâtiment ?	Oui / Non
7) Un responsable d'évacuation, un guide fil et un serre fil ont-ils été désignés parmi les travailleurs?	Oui / Non

Questionnaire 2 : Entretien direct avec monsieur le Directeur Général des services sociaux de la commune de Ouagadougou

- **Connaissance du service en charge de la gestion des catastrophes**

1. *Quand la DGSS a été créée ? Quid de son service en charge de la gestion des risques et catastrophes ?*
2. *Combien d'agents sont en charge de la gestion des risques et catastrophes ?*
3. *Quelles sont les principales activités de ce service (avant, pendant et après une catastrophe)*
4. *Y a-t-il une ligne budgétaire allouée à la gestion des catastrophes ? Si oui, combien de francs CFA (ratio par rapport au budget de la commune) ?*
5. *Quels sont les moyens logistiques du service en charge de la gestion des crises et catastrophes (véhicules, équipements de protection, télécommunication) ?*
6. *Quelle appréciation faites-vous des ressources humaines, financières et matérielles ? Suffisant et adapté ?*
7. *Quelle intervention relève spécifiquement de la commune dans le dispositif national de gestion des catastrophes (compétence réservée) ?*

- **Inondation du 1^{er} septembre 2009**

Pouvez-vous, nous éclairer sur la nature, la valeur et l'origine des ressources mobilisées pour venir en aide aux sinistrés de l'inondation du 1^{er} septembre 2009 à Ouagadougou ?

8. *S'il faut quantifier en termes de RH, de budget et matériel, ces ressources se chiffrent à combien ;*
 - a. *d'hommes et de femmes mobilisés ?*
 - b. *de francs CFA de budget ?*
 - c. *de parcelles attribuées pour le relogement ?*
 - d. *d'aliments distribués (habits, nourriture, nattes)*
 - e. *les services communaux n'ont-ils pas été débordés par les événements ?*
9. *D'où la commune a-t-elle tiré les fonds pour faire face à cet imprévu ?*
10. *Quelle expérience vos services ont tiré de cette catastrophe ?*

- **COVID-19**

11. *Une décennie plus tard, peut-on dire que la commune était mieux préparée quand est survenue la covid-19 ? Pourquoi ?*
12. *Y avait-il des ressources prêtes quand la pandémie s'est déclenchée ?*
13. *Pour quantifier de nouveau, combien a-t-il fallu en*
 - RH
 - Budget
 - Matériel
 - Communication
14. *Quelle est l'origine de ces ressources ?*
15. *Cela n'a pas impacté d'autres activités ?*
16. *Quelle a été la part de soutien de la population ?*

- **Le plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement de la commune de Ouagadougou (PRRPRR)**

17. *La crise sécuritaire et la Covid-19 fut une occasion d'appliquer le PRRPRR ?*
 - a. *ce document est-il connu des acteurs de sa mise en œuvre ?*

- b. *est-il appliqué à ce jour selon vous ?*
 - c. *le bureau communal de gestion des crises qu'il prescrit est-il fonctionnel ? Si non, pourquoi ?*
 - d. *Que faut-il pour que ce plan soit appliqué ?*
18. *S'il faut anticiper la prochaine crise quelle expérience retenez-vous de la récente crise? Que prévoir ?*
19. *Qu'est-ce que la commune a pu ou doit institutionnaliser comme ressources de crise ?*

Questionnaire 3 : Entretien direct avec un responsable du conseil nationale de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR)

- **Connaissance du service en charge de la gestion des catastrophes**
 1. *Quelles sont les principales activités du CONASUR dans les collectivités dont Ouagadougou (avant, pendant et après une catastrophe) ?*
 2. *Quelle est la nature de votre collaboration avec la mairie de Ouagadougou?*
 3. *de mémoire, quelles ont été vos plus grandes interventions dans la commune de Ouagadougou?*
 4. *Quelle appréciation faites-vous de vos ressources humaines, financières et matérielles ? Suffisant et adapté ?*
 5. *Quelle intervention relève de la commune dans le dispositif national de gestion des catastrophes (compétence réservée) ?*
- **COVID-19**
 6. *Quel bilan faites-vous de la gestion de la covid 19 par le CONASUR dans la commune de Ouagadougou ?*
 7. *Y avait-il des ressources prêtes quand la pandémie s'est déclenchée ?*
 8. *Pour quantifier, combien a-t-il fallu en*
 - *RH ?*
 - *Budget ?*
 - *Matériel ?*
 - *frais de communication ?*
- **Le plan de réduction des risques, de préparation à la réponse et au relèvement de la commune de Ouagadougou (PRRPRR)**
 9. *Connaissez vous le PRRPRR ? En avez-vous reçu une copie?*
 - e. *ce plan communal est-il connu de vos collaborateurs% ?*
 - f. *Quel est l'apport attendu du CONASUR dans sa mise en œuvre ?*
 - g. *est-il appliqué à ce jour selon vous ?*
 - h. *Que faut-il pour que ce plan soit appliqué ?*
 10. *S'il faut anticiper la prochaine crise quelle expérience retenez-vous des crises actuelles (Terrorisme et COVID-19) pour une ville comme Ouagadougou? Que prévoir ?*

Questionnaire 4 : Entretien direct avec Madame la directrice des services de santé

- **Comment la commune à gérer la COVID-19**
 1. *Une décennie après les inondations de 2009, peut-on dire que la commune était mieux préparée pour la covid-19 ?*
 2. *Comment la commune de Ouagadougou a-t-elle participé à lutter contre la Covid-19?*
 3. *Y avait-il des ressources humaines, matérielles et financières prêtes quand la pandémie s'est déclenchée ?*
 4. *Pour quantifier, combien a-t-elle injecté de :*
 - *Personnes;*
 - *Budget ;*

- *Matériel ;*

5. *Quelle est l'origine de ces ressources ? Cela n'a pas impacté d'autres activités ?*
6. *Connaissez-vous le Plan de Réduction des Risques, de Préparation à la Réponse et au Rélèvement de la Commune de Ouagadougou ? Si oui, en avez-vous, une copie ?*
7. *La gestion de la COVID-19 s'inscrit-elle dans ce cadre ou la procédure traditionnelle?*
8. *S'il faut anticiper la prochaine crise quelle expérience retenez-vous de celle-ci? Que prévoir ?*
9. *Qu'est-ce que la commune a pu institutionnaliser comme ressource de crise ?*
10. *Puis-je avoir pour consultation les rapports de votre direction sur la gestion de la Covid-19?*

Merci pour votre aide

Questionnaire 5 : Entretien direct avec Monsieur SOME / DSPH

- **Comment la commune gère le risque d'inondation?**
1. *Une décennie après les inondations de 2009, peut-on dire que la commune est mieux préparée aux risques d'inondations ?*
 2. *Quelles sont les grandes réalisations de la commune depuis 2017 en termes d'ouvrages de drainage?*
 3. *Les ressources humaines, matérielles et financières de votre direction ont-elles évolué en quantité et en qualité sur la même période (2017-2021) ?*
 4. *Pour quantifier, combien de :*
 - *Personnes;*
 - *Budget ;*
 - *Matériel ;*
 5. *Y a t-il un plan de curage des caniveaux? Comment cela se fait-il : identification des parties bouchées par la mairie ou appel des populations?*
 6. *Nous sommes en pleine saison hivernale, quelles actions avez menées dans le sens de réduction des inondations: combien de kilomètres curés à ce jour et coût des travaux?*
 7. *Connaissez-vous le plan de réduction des risques? Si oui, en avez-vous une copie ?*
 8. *La gestion des inondations s'inscrit-elle dans ce cadre ou dans la procédure traditionnelle?*
 9. *S'il faut anticiper la prochaine inondation, qu'est ce qui doit être fait tout de suite ?*
 10. *Qu'est ce qui n'a pas changé depuis le 1er septembre 2009?*
 11. *Qu'est-ce que la commune peut institutionnaliser comme règle ou ressource pour faire face à la crise ?*

Merci pour votre aide